

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique

Ecole Supérieure de Commerce

**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un
diplôme de Master en sciences financières et sciences de
gestion**

Option : Comptabilité et Finance

Thème :

*La présentation, L'évaluation, et la comptabilisation
des instruments financiers Selon le référentiel
international « IFRS », et selon le référentiel Algérien « SCF ».
Cas de l'entreprise NAFTAL SPA.*

Mémoire préparé par :

M^{elle} CHEBBOUR Racha

Encadré par :

Mr. BENZIADI Djamel

Session : juin 2017

Remerciement

Je remercie en premier lieu, le bon dieu tout puissant, de m'avoir donné le courage et la volonté d'achever ce modeste travail.

J'exprime toute ma gratitude et mes remerciements à mon encadreur, Mr. Benziadi Djamel, pour son aide, sa disponibilité, et ses conseils avisés qui m'ont permis d'avancer dans ce travail.

Je tiens à remercier également, mon tuteur de stage, Mr. Ousmail Abdel Madjid, chef de département finance et comptabilité au niveau de l'entreprise NAFTAL pour son aide, sa disponibilité et ses précieux conseils.

Je remercie vivement, Mr. Bejou Reda, pour sa disponibilité, et ses conseils qui m'ont beaucoup aidé.

Enfin, je remercie tous les professeurs de l'ESC, pour les connaissances transmises tout au long de mon cursus, leur générosité, et leur patience.

Dédicace

Je dédie ce travail à mes chers parents que j'aime énormément, je leur remercie pour l'éducation qui m'ont donné, leur encouragements et motivations, je leur dois ma réussite, je pourrai jamais les remercie assez pour tout ce qu'ils ont fait pour moi.

À mon père, qui a toujours été avec moi, m'a encouragé, soutenu et motivé, sans lui je ne n'aurai pas pu en arriver là et je ne serai certainement pas celle que je suis devenue aujourd'hui, j'espère être à la hauteur de ce tu attends de moi.

A ma mère, ma copine et ma sœur, qui se sacrifie toujours pour moi, Je lui témoigne ma profonde gratitude, je t'aime maman.

A mes très chers frères, Maïssa, Fodil, Rami et Roua, ma raison de vivre, mon bonheur, qui représentent tout pour moi, merci pour tout.

A mes amis : Ines, Oumaima, Maïssa, Rym, Chaima, Nesrine, Monia, Amina, Amir, Nada, Marwa, Yassine, Ilyes, Mohamed, Souad et yasmine, Qui m'ont toujours aidé, écouté, et motivé, et encouragé, je n'oublierai jamais ce que vous avez fait pour moi je vous serai toujours reconnaissante.

Résumé

Les instruments financiers ont été développés depuis le début des échanges commerciaux ; chaque instrument financier possède son propre marché soit localisé, soit de gré à gré.

Notre étude vise à exposer les différences et les similitudes en ce qui concerne les instruments financiers selon les deux référentiels l'IFRS et le SCF. En effet nous avons clarifié la notion des instruments financiers et exposé leurs typologies, Ce qui nous a permis de cerner la notion des instruments financiers.

En second lieu, nous avons montré comment sont présentés évalués et comptabilisés les instruments financiers selon l'IFRS et puis selon le SCF, ensuite nous avons fait une comparaison entre les deux référentiels.

Finalement nous avons tenté de voir de plus près l'application de la partie théorique sur le terrain.

Mots clé : instrument financier, présentation, évaluation, comptabilisation.

ملخص

تعتبر الأدوات المالية وسيلة تحويلة الأموال في الزمان والمكان مع توفير وسائل لإدارة المخاطر، يعود ظهور هذه الأدوات المالية إلى بداية التبادلات التجارية، إن كل أداة مالية لديها سوقها الخاص سواء متمركز أو عن طريق الاتفاق المتبادل. إن هذا الموضوع مهم جدا لهذا يتطلب الكثير من الاهتمام من طرف الشركات.

تهدف دراستنا للإظهار كيف يتم عرض، تقييم، واعداد هذه الأدوات المالية و وفقا لمعيارين IFRS و SCF. في الفصل الأول قد حاولنا تعريف الأدوات المالية و الكشف عن الأنماط الخاصة بهم. حيث سمح لنا هذا الفصل ب توضيح مفهوم الأدوات المالية التي كانت غامضة بعض الشيء.

في الفصل الثاني من الجزء النظري حاولنا إظهار أوجه التشابه والاختلاف لنظامي SCF و IFRS، ولاحظنا أن النظامين مختلفين في طريقة العرض والتصنيف لكنهما متشابهين فيما يخص التقييم والإعداد، كما قمنا في نهاية كل جزء بالمقارنة بين النظامين.

في الفصل الأخير الذي يمثل الفصل التطبيقي حاولنا ان نرى التطبيق الميداني للمبادئ المحاسبية والقواعد التي تم ذكرها في الفصول السابقة في شركة نفعال، وقد سمح هذا الفصل لنا ان نرى بشكل وثيق الأساليب والإجراءات المطبقة لحساب مختلف الأدوات المالية. كما ذكرنا أيضا العديد من الملاحظات مرفقة باقتراحات فيما يتعلق بالعرض، تقييم وإعداد الأدوات المالية.

كلمات مفتاحية: أدوات مالية، عرض، تقييم، إعداد.

Liste des tableaux

Numéro	Titre du tableau	Page
01	Points clés de mise en œuvre de l'IAS 32	16
02	Points clés de mise en œuvre (IAS39)	17
03	l'exclusion au titre IAS 32 ET 39	18
04	classification des actifs et passifs financiers selon l'IFRS	24
05	Classification d'actifs financiers selon le SCF	26
06	les différentes comptabilisations des actifs financiers	35
07	Les participations détenues par l'entreprise NAFTAL	59

Liste des figures

Numéro	Titre de figure	Page
01	Organigramme de l'entreprise NAFTAL SPA	49
02	Organigramme de la Branche Commercialisation	53
03	Présentation de la Direction Finances & Comptabilité	56

Liste des abréviations

FCP	Fonds commun de placement
FOREX	Foreign exchange
IAS	International accountig standards
IASB	International accountig standards board
IASC	International accounting standards committee
IASCF	International Accounting Standards Committee
ICNE	Intérêt courus non échus
IFRS	International financial reporting standards
PCN	Plan comptable National
SCF	Système comptable financier
SICAV	Sociétés d'investissement à capital variable
TCN	Titre de créance négociable

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

Section 1 : Généralités sur les instruments financiers	2
Section 2 : Typologies des instruments financiers	8
Section 3 : Concept d'instruments financiers selon les normes internationales IFRS et le référentiel national SCF	12

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Section 1 : Présentation des instruments financiers selon le référentiel international IFRS et selon le référentiel Algérien SCF	22
Sections 2 :Evaluation des instruments financiers Selon le SCF et le Selon l'IFRS.....	28
Section 3 :Comptabilisation des instruments financiers selon le SCF et l'IFRS	34

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

Section 1 : présentation de l'entreprise NAFTAL.....	45
Section 2 : catégories d'instruments financiers existants Chez l'entreprise NAFTAL.....	58
Section 3 : Les constats pratiques et suggestions concernant l'entreprise NAFTAL.....	64

CONCLUSION GENERALE

Introduction générale

INTRODUCTION GENERALE

Auparavant, la tenue de la comptabilité était simple et élémentaire due à la simplicité des opérations effectuées. Suite à la révolution industrielle qui a rapporté des changements majeurs, la comptabilité simple n'a pas pu s'adapter au contexte de ce nouvel environnement, ce qui a donné naissance à de nouveaux concepts comptables.

En 1973 un Organisme privé à but non lucratif a été créé, appelé International Accounting Standards Committee (I.A.S.C), Son objectif est l'harmonisation des réglementations nationales relatives à la présentation des états financiers. Les normes élaborés par cet organisme sont appelées international accounting standards (I.A.S).

En 2001, l'I.A.S.C a été réformé pour s'adapter aux enjeux de la normalisation comptable internationale, est devenu une institution internationale indépendante, dans le cadre d'une fondation.

The international Accounting Standards Committee (IASCF), l'organe chargé de préparer et d'adopter les normes est devenu International Accounting Standards Board (IASB). Les normes comptables internationales émises à l'avenir porteront le nom d'International Financial Reporting (IFRS) qui a remplacé le nom de norme IAS.

Actuellement il existe deux référentiels internationaux IAS/IFRS, le conseil européen a adopté ce règlement et est devenu obligatoire dès le premier janvier 2005.

Dans le même contexte l'Algérie a suivi une série de réformes, notamment loi 90-10 visant principalement le passage à l'économie de marché et l'ouverture de notre Économie. Au niveau comptable le Conseil National de la Comptabilité s'est donc inspiré des normes internationales IAS/IFRS pour élaborer le projet de Système Comptable Financier (SCF) au lieu du Plan Comptable National (PCN).

L'apparition de nouveaux principes, normes et pratiques comptables a apporté de nouvelles méthodes de comptabilisation et d'évaluation au niveau des entreprises.

L'entreprise par définition est une entité économique et juridiquement autonome, organisée pour produire des biens et services pour le marché. L'activité de l'entreprise la met en relation avec de différents acteurs tel que les clients, les fournisseurs...etc., afin d'effectuer des échanges commerciaux. Ces derniers donnent naissance aux instruments financiers.

INTRODUCTION GENERALE

Problématique

Auparavant, lorsqu'un agent économique voulait placer son argent pour en tirer des bénéfices, il pensait directement à les placer dans une banque. Mais après l'ouverture des échanges commerciaux à l'international, plusieurs alternatifs se sont apparus, l'investisseur peut désormais choisir entre les différents investissements, tel que acheter une actions, une obligation ...etc. Ces instruments dans lesquels il investit sont appelés instruments financiers.

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre travail de recherche ayant pour but la présentation, évaluation et la comptabilisation des instruments financiers à travers le traitement de la problématique suivante :

« Comment sont présentés, évalués, et comptabilisés les instruments financiers selon le référentiel international IFRS et selon le référentiel Algérien SCF ? »

Questions secondaires :

Pour répondre à cette problématique des questions secondaires méritent d'être posées :

- Qu'est-ce qu'un instrument financier ?
- Quelles sont les différences entre l'IFRS et le SCF en matière de comptabilisation et d'évaluation ?
- Comment comptabilise-t-on les différentes écritures comptables dans le journal de l'entreprise NAFTAL ?

Hypothèses

Pour bien cerner notre problématique, nous avons jugé utile d'avancer les hypothèses suivantes :

H 1 : Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à la fois à un actif financier d'une entreprise et à un passif financier d'une autre entreprise.

H 2 : Comme le SCF est inspiré de l'IFRS Il n'y'a pas de différence entre les deux référentiels en matière de présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers.

H 3 : Tous les instruments financiers actifs ou passifs doivent être comptabilisés selon la catégorie d'instruments, les méthodes d'évaluations ultérieures relèvent soit de la méthode du cout amorti soit de la méthode de la juste valeur.

INTRODUCTION GENERALE

Objectifs de la recherche

L'objectif de cette recherche consiste à savoir comment présenter, évaluer et comptabiliser les instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF et d'exposer les différences et les similitudes entre les deux référentiels en matière de présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers.

Méthodologie de la recherche

Pour mener à bien notre recherche, nous avons exploité la documentation disponible qui représente, des ouvrages et des articles publiés sur le sujet pour constituer une revue littérature en utilisant la méthode descriptive, ensuite nous avons utilisé la méthode analytique en se basant sur les états financiers de l'entreprise afin de recueillir les informations relative aux instruments financiers.

Plan de la recherche

Notre recherche va s'articuler autour de trois chapitres : Deux théoriques et un pratique.

- ✓ Le premier chapitre, se base sur des notions de bases sur les instruments financiers ;
- ✓ Le deuxième chapitre, porte sur la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers selon le « IFRS et le SCF » ;
- ✓ Le troisième et le dernier concerne, la comptabilisation des instruments financiers au niveau l'entreprise NAFTAL.

Chapitre 1

Notions de base sur les instruments financiers

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

Lorsque le mot « *instrument financier* » est prononcé la majorité des gens croit qu'il s'agit uniquement des actions et des obligations, Et que ce dernier existe qu'en grandes entreprises généralement cotées en bourse.

Pour cela, nous allons dans ce chapitre clarifier les notions et les concepts. En effet, on va définir les instruments financiers et donner des exemples, pour confirmer que toute entité possède des instruments financiers dans son actif et son passif quel que soit le type, la taille et l'activité de l'entreprise.

Nous allons également exposer leur utilité qui consiste à anticiper une rentabilité, ou gérer les risques financiers ou monétaire et les fluctuations de certaines variables financières tels que les taux d'intérêts ou de change.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

Section 1 : Généralités sur les instruments financiers

Avant de parler des instruments financiers, il est vraiment nécessaire d'évoquer en premier lieu le volet de marchés des capitaux qui est le lieu dans lequel figurent et se négocient les instruments financiers.

1. Les marchés de capitaux :

Les marchés de capitaux sont définis comme des marchés fictifs dans lesquels se rencontrent deux types d'agents économiques : le premier type représente les agents économiques ayant un excédent de capitaux et le deuxième représente ceux ayant un besoin de financement.

Généralement, le marché des capitaux est réparti en 2 segments : le marché monétaire et le marché financier.

❖ Rôle du marché des capitaux :

Parmi les plus importants rôles des marchés de capitaux on peut citer,

- Le financement permanent de l'économie mondiale
- Le pricing des actifs
- Financement des entreprises et la négociation raisonnée du risque

❖ *Récapitulatif* :

« Le marché des capitaux est le marché global des autres marchés où se négocient les capitaux ».

1.1.Le marché monétaire :

Est le marché sur lequel s'échangent les actifs très liquides, il se distingue du marché financier dans la mesure où l'argent y est placé à court terme. Ce marché se subdivise lui-même entre marché des titres de créances négociables et le marché interbancaire.

1.1.1. Le marché des titres de créances négociables « TCN » :

Ce marché permet aux opérateurs économiques (banques, entreprises...Etc.), d'échanger leurs excédents de liquidité, tel que les billets de trésorerie, les certificats de dépôt ... etc.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

1.1.2. Le marché des titres interbancaire :

C'est un marché de gré à gré, dédié aux banques, elles s'y échangent les actifs financiers de court terme. Les échanges s'effectuent au taux du marché interbancaire.

❖ *Récapitulatif :*

« Le marché monétaire est le marché informel où les institutions financières placent leur excédent de trésorerie à court terme ».

1.2.Le marché financier :

Est le marché sur lequel se rencontrent les demandes et les offres de capitaux à long terme. On distingue deux types de marché financier : le marché financier primaire et le marché financier secondaire.

- Premièrement, Le marché financier primaire qui est consacré à l'émission de nouvelles actions et obligations
- Deuxièmement, le marché financier secondaire : qui est le marché où s'échangent les titres déjà émis.

Le marché financier est scindé en 4 compartiments : le marché des actions, le marché des obligations, le marché des changes, et le marché des dérivés.

1.2.1. Le marché des actions :

Sur ce marché sont négociés les titres des sociétés cotées en bourse.

1.2.2. Le marché des obligations :

Ce marché est également appelé marché obligataire, sur lequel d'échange les obligations des entreprises et des Etats.

1.2.3. Le marché de changes :

Appelé également le Foreign exchange (FOREX), il est dédié aux investisseurs afin de troquer des devises.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

1.2.4. Le marché des dérivés :

Il est réservé aux échanges d'instruments financiers adossés à un actif sous-jacent, il permet également aux investisseurs de se couvrir contre les risques associés aux fluctuations de différents sous-jacents.

❖ *Récapitulatif :*

« Le marché financier, est le marché où se négocient les valeurs mobilières de placements qui sont considérées comme des instruments financiers ».

2. Définition des instruments financiers :

2.1.Première Définition des instruments financiers :

On entend par instrument financier, un contrat financier ou un titre financier. Quand il s'agit des titres, ils sont habituellement émis par l'état, une personne morale, ou un fond commun de placement ou de créance.¹

Cependant, cette définition n'est toujours pas évidente, il faut donc expliquer ce que c'est qu'un titre financier et ce que c'est qu'un contrat financier.

Commençons par les titres financiers, qui sont par exemple :

- Les titres de capital émis par les sociétés par actions ;
- Les titres de créance (exception faite aux effets de commerce et de bons de caisse).

Passons maintenant aux contrats financiers. C'est des contrats à terme sur taux d'intérêts, ils peuvent être :

- Des contrats d'échange (swap) ;
- Des contrats à terme sur toute marchandise et denrées ;
- Les contrats d'options d'achat ou de vente d'instrument financier et tous les autres instruments de marché à terme ;

2.2.Deuxième Définition d'instruments financiers :

Un instrument financier est le contrat entre deux parties, qui peut être négocié sur les marchés des capitaux, les instruments financiers peuvent être cotés ou non. ²

¹ <http://www.cadtm.org/instruments-financiers>, (Consulté le 01/03/2017, 17h.)

² <https://epargne.ooreka.fr/astuce/voir/492425/instruments-financiers>, (Consulté le 01/03/2017,16h.)

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

A partir des définitions précédentes, on a constaté qu'un instrument financier est le contrat entre deux parties ou plus qui génère un actif financier chez une partie et un passif financier chez l'autre partie.

2.3.Exemple sur les instruments financiers :

Pour bien comprendre la définition si dessus, nous allons énumérer quelques exemples sur les instruments financiers.

Les instruments financiers peuvent être certes, des actions et des obligations, mais il n'y a pas que ça, il y a les autres titres qui donnent accès aux droits de vote (certificats d'investissement), les instruments financiers à terme (contrat d'option d'achat ou de vente, contrat financier à terme, contrat d'échange), les créances clients et les dettes fournisseurs.

❖ Le rôle des instruments financiers :

Chaque catégorie d'instruments financiers a un rôle spécifique qui la caractérise, quand on parle des obligations qu'on trouve dans quasiment toutes les entités, elles permettent d'engendrer un rendement attractif aux investisseurs d'une part et de la liquidité ou des fonds pour l'entité d'autre part.

Mais d'une manière générale, l'utilité des instruments financiers consiste soit à proposer des prêts, des garanties, des capitaux, soit des mécanismes supportant d'éventuels risques engendrés par l'activité de l'entreprise ou bien que l'entreprise risque de subir tel que la dépréciation ou l'appréciation du taux de change.

En Europe par exemple, les instruments financiers ont été utilisés pour fournir des investissements aux fonds structurels depuis la période de programmation 1994-1999. Leur importance relative a augmenté et présente à peu près 5% des ressources totales du fond européen du développement régional.

A la lumière de la conjoncture économique et de la rareté croissante des ressources publiques, les instruments financiers devraient jouer un rôle accru dans les politiques européennes au cours de la prochaine programmation surtout à partir du moment où leur utilisation s'avère efficace et efficiente.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

3. Classification des instruments financiers :

Les instruments financiers peuvent être classés en fonction de plusieurs facteurs, mais le plus utile aux investisseurs est celui qui se base sur le risque véhiculé par les différents instruments financiers, On va donc présenter à titre d'exemple deux classifications : La classification selon le risque véhiculé et la classification comptables des instruments financiers.

3.1. La classification selon le risque véhiculé par les différents instruments financiers

On distingue : ¹

3.1.1. Les placements à capital garanti :

C'est les placements dans lesquels figure la somme nominale placée plus un montant d'intérêts(en cas d'évolution positive) à la fin de la période de placement.

Exemples : placements en compte rémunéré, les contrats de capitalisation, les fonds communs à capital 100 % garanti, etc.

3.1.2. Les placements à faible risque :

Dans ce type de placements, il est fort possible que l'investisseur récupère son capital .Par Exemple, aux fonds communs à capital partiellement garanti, aux Sicav monétaires, etc.

3.1.3. Les placements à risque moyen ou élevé :

En contrepartie d'une perspective de gain importante, l'investisseur prend le risque de perdre la totalité de son capital. Les actions ou les OPCVM actions (Sicav, Fonds commun de placement...) font partie des principaux instruments financiers inscrits dans cette rubrique ;

3.1.4. Les placements à risque très élevé : on y trouve les produits dérivés qui est réservé aux investisseurs avertis, car la perte potentielle maximale peut dépasser le capital investi.

3.2. Classification comptable des instruments financiers :

Cette méthode classe à son tour les instruments financiers selon 3 catégories qui sont : les titres, les produits de bilan et les produits dérivés. ²

¹ <https://epargne.ooreka.fr/astuce/voir/492425/instruments-financiers>, (consulté le02/03/2016, 10h.)

² <https://epargne.ooreka.fr/astuce/voir/492425/instruments-financiers>, (consulté le02/03/2016, 12h.)

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

3.2.1. Les titres :

On peut définir le titre comme une part de créance sur un tiers à court ou à moyen terme. Parmi les principaux titres, on recense les obligations et les actions. Ces titres se négocient sur des marchés organisés où, après émission, ils peuvent être négociés sur un marché secondaire.

3.2.2. Les produits de bilan :

Ça concerne tous les instruments financiers inscrits au bilan. On y trouve les prêts et les opérations d'achat-vente de devises au comptant ou à terme.

3.2.3. Les produits dérivés :

Ils correspondent à toutes les classes d'actifs négociables au comptant : taux, change, capital, matières premières, crédit. Ces produits ne sont pas enregistrés au bilan. Ils se négocient sur des marchés organisés.

On pourra également utiliser un autre critère de classement qui est le classement selon les dispositions contractuelles comme suit :

- Un actif financier
- Un passif financier
- Instrument des capitaux propres

Dès lors qu'il existe une clause contractuelle exigeant un remboursement de passif, on rajoute une autre catégorie appelée instrument de dette. Il peut également s'agir d'un instrument hybride qui comprend à la fois un élément de dette et un élément de capitaux propres.

Chapitre 1 : Notions de base sur les instruments financiers

Section 2 : Typologies des instruments financiers

1. Catégories d'instruments financiers :

Les instruments financiers peuvent être :

- Les actifs
- Les Actions
- Les Obligations
- Les titres de créances négociables
- Les créances
- Les parts d'OPCVM
- Les produits dérivés financiers, ils se présentent sous deux formes :
 - Produit dérivé ferme qui comprend : Forward, future, swap.
 - Produit dérivé optionnels qui comprend : options, warrants.

1.1. Définition des actions :

Ce sont des titres de propriété sur une part de capitaux, au prorata de ce qu'il possède.

1.2. Définition des obligations :

C'est un titre de reconnaissance de dette de l'institut qui l'a émis auprès des tiers.

1.3. Définition des titres « TCN » :

C'est des titres financiers représentant un droit de créance, il est négociables sur un marché de gré à gré.

1.4. Définition des créances :

Est un droit que possède une entité lui permettant d'exiger un paiement auprès des tiers.

1.5. Définition des parts des Organismes de Placement Collectif En valeurs Mobilières « OPCVM » :

Les OPCVM c'est des intermédiaires financiers, leur activité principale consiste à faciliter l'investissement dans des marchés financiers difficilement accessibles,

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

Pour leurs souscripteurs. On distingue deux grandes catégories d'OPCVM selon leur mode d'organisation : les SICAV et les FCP.

1.5.1. Définition de Société d'Investissement à Capital Variable « SICAV » :

Est une société anonyme dont intérêt principal est la diminution du risque en diversifiant son portefeuille ce qui permet de compenser la baisse d'une action par la hausse de plusieurs autres.

1.5.2. Définition de Fonds Commun de Placement « FCP » :

C'est un organisme de placement collectif qui, collecte les fonds, auprès des particulier et de la trésorerie des entreprises, et les place en valeurs mobilière (actions, obligation... etc.). De ce fait l'épargnant devient propriétaire d'une part d'un portefeuille de valeur mobilière.

1.5.3. Distinction entre SICAV ET FCP :

La principale différence est que les **SICAV** est un organisme de conseil qui a un statut juridique, les investisseur dans cet organisme disposent du titre actionnaire et d'un droit de vote dans l'assemblée générale.

Les FCP quant à eux, n'ont pas de personnalité morale. Leurs investisseurs n'ont pas le statut d'actionnaire mais sont des copropriétaires du fonds d'autres souscripteurs.

1.6. Les produits dérivés :

Est un instrument financier dont la valeur est basée sur les fluctuations d'un autre actif sous-jacent. Ce sous-jacent peut tout aussi bien être une action, une obligation un taux de change, une matière première.

La valeur d'un produit dérivé, son risque et sa rentabilité sont donc dérivé d'un autre actif. Les produits se présentent en deux catégories : les produits dérivés fermes, et les produits dérivés optionnels.

1.6.1. Définition des produits dérivés fermes :

1.6.1.1. Forwards :

est définit comme un accord établit directement entre les deux parties pour acheter ou vendre un actif à une date ultérieure précisé dans le contrat, ce dernier est avant tout un outil de couverture, et est établit négocié dans le marché de gré à gré.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

1.6.1.2.Futures :

est un contrat entre deux parties pour acheter ou vendre un actif , c'est un contrat standardisé en terme de montant et de date d'échéance , et est négocié sur un marché organisé et localisé à un endroit bien précis.

1.6.1.3. Swaps :

Est un contrat qui permet l'échange d'une valeur contre une autre. Il existe plusieurs types de swaps qui sont :

1.6.1.3.1. Le swap de taux :

Qui permet d'échanger un taux fixe contre un taux variable.

1.6.1.3.2. Le swap de devise :

Qui est caractérisé par le fait d'échanger un emprunt à taux fixe contre un emprunt à taux variable.

1.6.2. Produits dérivés optionnels :

1.6.2.1.Définition des options :

C'est un contrat d'achat ou de vente d'un actif, à un prix et quantité déterminée, moyennant le paiement d'une prime. Donc l'acheteur de l'option paie une prime au moment de la conclusion du contrat au vendeur. Ce dernier aura l'obligation d'exercer l'option si l'acheteur le veut.

1.6.2.2.Définitions des warrants :

C'est des titres financiers qui donnent le droit d'acheter ou de vendre à un prix et quantité prédéterminée pendant une période donnée. On distingue deux types de warrants : Warrant call : qui permet d'acheter est un call warrant, et Un put warrant qui permet de vendre.

❖ Distinction entre les Warrants et les options :

On remarque que les warrants et les Options se ressemblent dans la mesure où les deux types c'est des produit dérivés, comme les warrants les options ont également une quantité, prix et une durée déterminée.

Or, il existe toutefois certains points de différence qui sont entre autre :

- I. Les warrants sont des titres financiers, les options sont des contrats ;

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

- II. Les options sont toujours disponibles alors que les warrants sont limités à la quantité émise par l'émetteur,
- III. pour le warrant la perte est limité au montant investi, pour les options elle est illimitée (il est possible de perdre plus que le montant investi au départ).

2. Objectifs des produits dérivés :

Les intervenants du marché financier ont trouvé que la manière la plus appropriée d'obtenir le meilleur équilibre entre le risque et la rentabilité et voire même gérer les risques financier ou monétaire c'est les produits dérivés qui sont considérés comme des assurances contre d'éventuelles pertes.

De plus il serait vraiment difficile voire impossible de réaliser L'opération d'achat ou de vente sur l'actif sous-jacent lui-même, parce que l'actif en question n'existe que théoriquement.

3. Avantages et usages des produits dérivés :

3.1 Couverture des risques :

L'instrument dérivé est un outil permettant l'emploi des mesures et stratégies de prévention contre les risques potentiels.

3.2 Spéculation :

En cas de fluctuation prévisible mais qui reste tout de même incertaine des prix, les spéculateurs optant pour cette position pourront en tirer profits.

3.3 Arbitrage :

Ce qui veut dire acheter des produits dérivés sur un marché et les revendre sur un autre pour bénéficier de la variation du taux d'intérêt entre les deux marchés.

3.4 Levier financier :

Un fort effet de levier est l'une des caractéristiques principales des produits dérivés une mise de fonds faible, pourra lever d'importantes masses de capitaux et de réaliser des gains (ou pertes) importants.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

Section 3 : Concept d'instruments financiers selon les normes internationales IFRS et le référentiel national SCF

1. Définition des instruments financiers selon les normes Internationales IFRS :

L'IAS 32 stipule qu'un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité ».¹

Les instruments financiers comprennent deux types : *les instruments financiers primaires* : tels que les créances, les dettes, les instruments de capitaux propres émis par une autre entreprise, Et *Les instruments financiers secondaires ou dérivés* comme les swaps, les opérations de vente ou d'achat à terme et les options.

La définition de l'instrument financier conduit à d'autres sous-définitions qui sont : la définition de l'actif financier, du passif financier, de capitaux propres et celle des instruments dérivés.

1.1.Champs d'application des instruments financiers

Le champ d'application des instruments financiers comprend tous Les actifs, passifs et éléments hors bilan de nature financière (ligne de crédits accordées, les informations sur les titres prêtés...).

Sont exclus les actifs et passifs non financiers c.-à-d. qui ne sont pas négociable sur le marché financier. Exemple : les immobilisations corporelle et incorporelle, titres consolidés et les capitaux propres.

1.2.Définition de l'Actif financier selon IAS 32 :

On considère comme actif financier tout actif qui est :

- de la trésorerie ;
- un instrument de capitaux propres d'une autre entité ;
- un droit contractuel :
 - I. de recevoir d'une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier ;
 - II. d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement favorables à l'entité ;

¹ Norme comptable international 32 Instruments financiers : présentation, P2.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

- un contrat qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui est :
 - I. un instrument non dérivé pour lequel l'entité est ou pourrait être tenue de recevoir un nombre variable d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même ;
 - II. un instrument dérivé qui sera ou qui peut être réglé autrement que par l'échange d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même. ¹

1.3.Définition du Passif financier selon L'IAS 32

Un passif financier est tout passif qui est :

- une obligation contractuelle :
 - I. de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou
 - II. d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité
- un contrat qui sera ou qui peut être réglé en instruments de capitaux propres de l'entité elle-même et qui est :
 - I. un instrument non dérivé pour lequel l'entité est ou peut être tenue de livrer un nombre variable de ses instruments de capitaux propres, ou
 - II. un instrument dérivé qui sera ou qui peut être réglé autrement que par l'échange d'un montant déterminé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre déterminé d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même. ²

1.4.Définition d'un instrument de capitaux propres selon L'IAS 32

Est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs.³

¹ Pascal (B), Pierre (G), « *Instruments financiers et IFRS Evaluation et comptabilisation en IAS32, 39 et IFRS7* », édition Dunod, Paris 2007, P 30.

²Norme comptable international 32 Instruments financiers., P3.

³IBID, P3.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

1.5.Instruments dérivés

Sont utilisés pour effectuer des opérations de couverture des risques de change et des risques de taux d'intérêt. Ils se caractérisent par trois éléments :

- a) Leur valeur évolue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours d'une action, cours d'une devise, cours d'une matière première, notation...).
- b) La mise de fonds requise lors de la conclusion du contrat est négligeable par rapport à celle que requerrait la conclusion d'un contrat sur l'instrument primaire basé sur le même sous-jacent.
- c) Ils comportent une ou plusieurs dates futures de dénouement.

1.6.Champs d'application de L'IFRS7 « informations à fournir » :

Toutes les entités sont obligées de présenter les instruments financiers par catégories .cette norme doit être appliqué par toutes les entités à tous types d'instruments exceptés :

- a) Les intérêts détenus dans des filiales, des entreprises associées ou des coentreprises ;
- b) Les droits et les obligations des employeurs auxquels s'applique L'IAS 19 *Avantages du personnel* ;
- c) Les contrats d'assurance comme le définit L'IFRS 4 *Contrats d'assurance* ;
- d) Les instruments financiers, les contrats et les obligations liés à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et auxquels s'appliquent L'IFRS 2 *Paiement fondé sur des actions* s'applique.

- **Les risques liés aux instruments financiers**

L'IFRS 7 fournit ainsi des informations sur les risques potentiels liés à chaque catégorie tel que : risque de marché, risque de change, risque de crédit ...etc.

Ce qui nous conduit à définir ces risques multiples : ¹

- **Le risque de marché :**

Qui est le risque lié à la fluctuation du prix de l'instrument financier.

¹ Norme internationale d'information financière 7 instruments financiers : information à fournir, p10

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

- **Risque de change :**

On dit qu'il y'a un risque de change lors de l'utilisation de la monnaie étrangère dans une transaction.

- **Risque de crédit :**

C'est lorsque l'émetteur risque de ne pas être solvable.

2. Champs d'application de l'IAS 32 et 39 :

L'IAS 32 et 39 ont fait un recensement exhaustif de tous les actifs financiers (actions, obligations détenues en portefeuille, prêts et créance), tous les passifs financiers (dettes financière et dettes commerciales) et tous les produits dérivés.¹

La principale caractéristique des normes internationales est la spécialisation c.-à-d. Chaque norme traite un volet spécifique de la comptabilité et procède à des retraitements, celles qui concernent les instruments financiers et servent à évaluer, comptabiliser et présenter les informations détaillées sur, sont les suivantes :

❖ **La norme IAS32** : information à fournir et présentation. L'objectif de la présente norme est :

- Définir les instruments financiers
- Classe les instruments financiers en actifs et en passif
- Complète les principes de comptabilisation et d'évaluation des instruments financiers.

¹ Norme Comptable internationale 39 instruments financiers : comptabilisation et évaluation, Norme, P1, Norme Comptable internationale 32 instruments financiers : Présentation, P1.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

Tableau n.1 : Points clés de mise en œuvre de l'IAS 32

N°	Points clés
1	Recensement de l'ensemble des instruments financiers applicables dans le groupe (activités et opération entrant dans le champ d'application de la norme IAS32 et 39)
2	Prévoir l'annulation du résultat dégagé sur les cessions d'autocontrôle et le retraitement en diminution des capitaux propres
3	Compensation obligatoire sous condition
4	Comptabilisation en résultat des intérêts, dividendes, profit et pertes liés
5	Mise en place d'une documentation sur l'approche des risques financiers et les stratégies de gestion retenues

Source : Stéphane BRUN, « *Guide d'application des normes IAS/IFRS* », édition Berti, Alger, 2011, p257.

- ❖ **La norme IAS39** : Comptabilisation et évaluation elle a principalement pour objectif :
 - Etablir les règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs financiers ;
 - Accommoder les différentes méthodes d'évaluation des instruments financiers des produits dérivés
 - Mettre en place les méthodes de comptabilisation des instruments financiers de couverture.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

Tableau n.2 : Points clés de mise en œuvre (IAS39)

N°	Points clés
1	Classement de l'instrument financier ou de ses compositions lors de la comptabilisation initiale
2	Recensement par les services juridiques et trésorerie de l'ensemble des instruments utilisés (instruments primaires et sous-jacent ou instrument dérivés) et description technique
3	Analyse de la politique de trésorerie et de couverture du groupe
4	Identification des risques des produits dérivés et des dérivés cachés
5	Technique d'évaluation au coût amorti et la juste valeur

Source : Stéphane BRUN, « *Guide d'application des normes IAS/IFRS* », op.cit., p317.

❖ **La norme IFRS 7** : information à fournir.

Son objectif¹ principal consiste à imposer aux entités de fournir des informations dans leurs états financiers de façon à permettre aux utilisateurs d'évaluer à la fois :

- a) L'importance des instruments financiers au regard de la situation financière et de la performance financière de l'entité ;
- b) la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée pendant la période et à la date de clôture, ainsi que la façon dont l'entité gère ces risques.

L'IAS 32 et 39 s'applique sur tous les instruments financiers sauf ceux cité ci-dessous :

¹ Norme internationale d'information financière 7 instruments financiers : information à fournir, p1.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

Tableau N° 03 : l'exclusion au titre IAS 32 ET 39

Exclusions au titre IAS 32	Exclusions au titre IAS 39
Titres de filiales consolidées	Titres de filiales consolidées
Contrats de location-financement	Contrats de location-financement
Actifs et passifs relevant de régimes d'avantages sociaux	Actifs et passifs relevant de régimes d'avantages sociaux
Stock-options et plans d'achat d'actions au profit des salariés	
Contrat d'assurance (*)	Contrat d'assurance
	Instruments de capitaux propres émis par l'entreprise
	Garanties financières
	Clauses de variabilité du prix d'acquisition en cas de regroupement d'entreprises
	Contrats dont le sous-jacent est une variable physique (dérivés climatiques...)

* : sauf si le contrat a pour objet principal de transférer un risque financier

Source : établi par l'étudiante à partir des données d'IAS32, et IAS39

3. Définition des instruments financiers selon le SCF :

3.1. Définition d'un actif financier selon le SCF :

Pour faire simple, tout actif qui satisfait les trois conditions suivant est considéré comme un actif financier : ¹

- De la trésorerie ou quasi trésorerie.
- Un droit contractuel de recevoir de la trésorerie

¹ « Note méthodologique de première application », Ministère des Finances - Conseil National de la Comptabilité, P4.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

- Permet d'échanger des instruments financiers dans des conditions potentiellement favorables.

3.2.Définition d'un passif financier selon le SCF :

Un passif financier est considéré comme une dette née d'une obligation contractuelle entraînant : ¹

- Une remise de liquidités ou autres actifs financiers à la contrepartie
- Un échange d'instruments financiers avec des tiers à des conditions potentiellement défavorables.

Il faut savoir que certaines entités telles que celle qui opèrent dans le secteur bancaire ou dans le secteur des assurances peuvent effectuer des distinctions différentes de celle proposées. et donner une définition des instruments financiers propres à eux.

3.3.Définition d'un instrument financier Selon les règles de la banque

D'après l'article 02 du règlement n°09-08 du 29 décembre 2009 qui vise à établir les règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et les établissements financiers « Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité ».

¹ « Note méthodologique de première application », Ministère des Finances - Conseil National de la Comptabilité, Algérie, P15.

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

Conclusion

A partir des éléments d'information présentés ci-dessus nous pouvons en conclure que l'accord entre deux parties (ou plus) générant respectivement des actifs de trésorerie et également des passifs, chez l'une et l'autre est un instrument financier.

Les instruments financiers sont évoqués par le référentiel l'international « IFRS» et le référentiel algérien « SCF ».Mais l'IFRS donne plus de détails sur les instruments financiers et y consacre un nombre important de normes.

Par ailleurs le SCF définit actifs et passifs financiers dans un champ d'application restreint.et donc les entreprises algériennes n'utilisent qu'une partie infime des instruments financiers.

**Chapitre2 Présentation, évaluation et
comptabilisation des instruments financiers
selon l'IFRS et le selon SCF**

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Après avoir vu la définition, la typologie et la classification des instruments financiers dans le chapitre précédant , nous allons dans ce chapitre voir comment les instruments financiers sont présentés, évalués et comptabilisés selon les deux référentiels, le national SCF, et l'international IAS/IFRS.

Certains pensent que, Comme le SCF est inspiré de l'IFRS, il n'y'a pas de différence entre ces deux référentiels, en matière de présentation, évaluation et comptabilisation.

On va dans ce chapitre montrer les différences et les similitudes en matière de présentation, évaluation et comptabilisation selon l'IFRS et selon le SCF.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Section 1 : Présentation des instruments financiers selon le référentiel international IFRS et selon le référentiel Algérien SCF

1. Présentation des instruments financiers selon l'IFRS :

L'IFRS présente les actifs financiers comme suit ¹

1.1 Présentation de la catégorie d'actifs financiers selon l'IFRS

1.1.1 Actifs à la juste valeur par le biais du résultat

À partir de ces Actifs se découlent deux catégories :

- a. Actifs détenus à des fins de transactions : C'est les actifs acquis dans le but principal de dégager des bénéfices ;
- b. Les actifs financiers que l'entreprise décide d'évaluer à la juste valeur, par le compte de résultat, lors de la comptabilisation initiale.

1.1.2 Les prêts et créances

C'est des titres nés de l'activité de l'entité et procure un débiteur de la trésorerie, ils sont différents des actifs classés dans la catégorie d'actifs de transaction, et ne sont pas cotés sur un marché actif ou dérivé. Exemple :

- a) Les Créances commerciales nées du fait de livraison de biens et Services ;
- b) Les Prêts octroyés directement par l'entreprise ;
- c) Les Prêts émis par le biais d'une participation à un prêt octroyé par un autre prêteur (consortium) ;
- d) Les Prêt acquis par une entreprise dans le cadre d'une opération de regroupement. Le prêt est évalué à la date d'acquisition.

¹ Barneto (P), Gruson (P), « *Instruments financiers et IFRS, Evaluation et Comptabilisation en IAS 32, 39 ET IFRS7* », op.cit., P 30.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Or, ils ne sont pas considérés comme des prêts et créances :

- a) Les actifs financiers à des fins de transactions ;
- b) Les actifs financiers choisis dès l'origine disponibles à la vente ou à la juste valeur par le biais du résultat.
- c) Ceux pour lesquels l'entreprise peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour d'autre raison que le risque crédit.

1.1.3 Actifs détenus jusqu'à leur échéance :

C'est des actifs à paiement et échéance fixés, que l'entreprise détient dont l'intention et la capacité de les conserver jusqu'à échéance. L'entreprise pourra classer les actifs financiers dans cette catégorie si et seulement si elle n'avait pas vendu ou avait reclassé avant échéances un nombre important d'actifs financiers.

NB : si l'entité ne respecte pas la clause « détenu jusqu'à échéance » elle sera exposée à des sanctions, dont le déclassement des titres de cette catégorie en actifs disponibles à la vente.

Trois exceptions à ce reclassement sont possibles :

- Lorsque la vente est effectuée avant l'échéance de moins de trois mois ;
- Lorsque la vente est justifiée par un événement externe et imprévisible (changement de régime fiscal, etc...) ;
- Lorsque la vente intervient après que l'entreprise a encaissé au moins 90% du montant principal du titre.

1.1.4 Actifs financiers disponibles à la vente :

C'est les titre financiers qui n'entrent dans aucune des trois catégories mentionnées ci-dessus, sont classés dans cette catégorie et sont appelés actifs financiers disponible à la vente.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

1.2 Présentation de la catégorie Passifs selon l'IFRS :

1.2.1 Présentation des passifs financiers :

Ils sont de deux types ¹ :

- a. Les passifs émis à des fins de transaction : qui a été assumé pour en tirer des bénéfices grâce aux fluctuations à court terme de son prix ;
- b. Tout passif, lors de sa comptabilisation initiale évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

1.2.2 Présentation des autres passifs :

Dans cette catégorie figure les passifs qui ne sont pas mentionnés dans la catégorie de passifs citée ci-dessus.

❖ Remarque :

Un instrument financier peut être classé :

- Soit comme un passif financier (une dette, un produit dérivé ou non) ;
- Soit comme un instrument de capitaux propres.

Tableau N.04 : classification des actifs et passifs financiers selon l'IFRS

Actifs	Passifs
Actifs à la juste valeur par le biais du résultat	Les passifs à la juste valeur par le biais du résultat
Les prêts et créances	Les autres passifs
Les actifs détenus jusqu'à leur échéance	
Actif disponible à la vente	

Source : élaboré l'étudiante partir des données extrait de Norme Comptable internationale « IAS32 » instruments financiers : Présentation.

¹ Barneto (P), Gruson (P), « Instruments financiers et IFRS, Evaluation et Comptabilisation en IAS 32, 39 ET IFRS7 », op.cit., P 62.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

La classification des actifs financiers repose sur deux critères : la liquidité de l'actif et la nature juridique de la relation fondamentale entre le créancier et le débiteur.

Le but de cette classification est de faciliter l'analyse des opérations des unités institutionnelles et établir un cadre permettant d'évaluer les ressources et les emplois en matière de financement, ainsi que le degré de liquidité de ces unités.

2. Présentation des instruments financiers selon le SCF :

2.1.Présentation de la catégorie d'actifs financiers selon le SCF :

Le SCF classe les actifs financiers ou les « immobilisations financière » en quatre catégories :¹

- Titres de participation consolidable non destinés à la vente, dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en avoir le contrôle : participation dans les filiales, les entreprises associées ou les co-entreprises ;
- Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, destinés à procurer à l'entité à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, mais sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus ;
- Titres immobilisés, représentatifs de parts de capital ou de placement à long terme, que l'entité à la possibilité, ainsi que l'intention ou l'obligation de conserver jusqu'à leur échéance ;
- Prêts et créances émis par l'entité et que l'entité n'a pas l'intention ou pas la possibilité de vendre à court terme : créances clients et autres créances d'exploitation à plus de douze mois, prêts à plus de douze mois consentis à des tiers.

¹ Collectif EPBI, « *le nouveau système comptable financier SCF* », édition pages bleues, Alger, 2010. P34.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Tableau N.5 : Classification d'actifs financiers selon le SCF

Actifs financiers selon le SCF	Classification
Titres de participation non consolidés si l'intention est la cession ultérieure	Titres disponibles à la vente
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	Titres disponibles à la vente
Titres immobilisés	Titres détenus jusqu'à échéance
Titres de participation consolidables non destinés à la vente	-
Prêts et créances	Prêts et créance
Valeur mobilière de placement	Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Source : Note méthodologique de première application, Ministère des Finances - Conseil National de la Comptabilité, P4.

Le SCF propose donc cinq classifications d'actifs financiers qui sont :

- Les actifs à la juste valeur par le biais du résultat (actifs financiers détenus à des fins de transactions) ;
- Les prêts et créances ;
- Les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- Les actifs disponibles à la vente, de cette dernière catégorie se découlent deux sous-catégories qui sont :
 - Les participations ;
 - Les autres actifs disponibles à la vente.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

2.2.Présentation et classification de la catégorie de passifs financiers selon le SCF :

- Les passifs détenus à des fins de transaction (inexistants dans le marché financier local)
- Les autres passifs financiers (emprunts bancaires, emprunts obligataires...etc.).¹

3. Comparaison entre SCF et IFRS :

La première chose que l'on remarque est que, l'IFRS parle des instrument financier qui regroupe les actifs et passifs financiers, alors que le SCF parle d'actifs et passifs financiers mais ne prononce pas le mot instrument financier.

On constate également que le SCF et l'IFRS divergent en matière de classification d'actifs financiers, certes ils s'entendent sur la classification des trois première catégories mais en ce qui concerne la quatrième catégorie qui est la catégorie des actifs disponible à la vente, le SCF la subdivise en deux sous catégories qui sont : les participations, et les autres actifs disponibles à la vente, contrairement à l'IFRS qui ne propose pas de subdivision.

Les deux référentiels convergent en matière de classification de passifs financiers et proposent la même classification.

Le dernier point de divergence est le SCF fait apparaitre les actifs détenus à des fins de transactions comme une catégorie d'actifs indépendante, alors que l'IFRS la considère comme élément ou une sous-catégorie d'actifs.

¹ Note méthodologique de première application, Ministère des Finances - Conseil National de la Comptabilité, Algérie, P15.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Sections 2 Evaluation des instruments financiers Selon le SCF et le Selon l'IFRS

1. Evaluation des instruments financiers selon l'IFRS :

1.1 Evaluation initiale :

Tous les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur.

1.2 Evaluation ultérieure :

L'IFRS propose deux modes d'évaluation, sur la base de la classification des actifs financiers se détermine le mode d'évaluation adéquat, il y'a deux modes d'évaluation : l'évaluation à la juste valeur et l'évaluation au coût amorti.

- **Champs d'application de la norme IFRS 13 :**

Elle est applicable dans le cas où une IFRS impose ou permet des évaluations à la juste valeur mais ne s'applique pas : ¹

- a) aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2 " Paiement fondé sur des actions " ;
- b) aux opérations de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 " Contrats de location" ;
- c) aux mesures présentant certaines similitudes avec la juste valeur mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, par exemple la valeur nette de réalisation dans « IAS 2 Stocks » ou la valeur d'utilité dans « IAS 36 Dépréciation d'actifs ».

Les IAS 32et 39 stipulent que les opérations suivantes doivent être évaluées à leur juste valeur : ²

- Actifs détenus à des fins de transaction.
- Passifs de transaction.
- Actifs disponibles à la vente.
- Instruments dérivés.

¹ Norme internationale d'information financière 13 Evaluation à la juste valeur, P1.

² Norme comptable internationale 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, P4.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Toutefois, les actifs financiers, pour lesquels il n'existe pas de cotation sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable (actions non cotées et dérivés sur actions non cotées), restent évalués à leur valeur d'entrée au bilan.

Les autres opérations sont évaluées à leur coût amorti si elles ont une échéance déterminée ou à leur valeur d'entrée si elles n'ont pas d'échéance déterminée tel que les prêts et créances, les actifs détenus jusqu'à échéance et les autres passifs financiers.

Les autres opérations non évaluées en juste valeur avec inscription des écarts de réévaluation au compte de résultat (actifs financiers autres que les actifs de transaction et assimilés) font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêt. Contrairement aux actifs, les passifs financiers ne sont pas soumis à un test de dépréciation.

❖ Définition de la juste valeur selon l'IFRS :

L'évaluation de la juste valeur à but pour la détermination du prix auquel une vente ou transaction serait conclue à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché.

❖ Définition du coût amorti selon l'IAS39 :

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est le montant auquel est évalué l'actif ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.¹

❖ Définition de La méthode du taux d'intérêt effectif selon IAS39 :

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.²

¹ Norme comptable internationale 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, P3.

² IBID, P3.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

1.3 Reclassification entre catégories d'actifs financiers

1.3.1 Transfert vers ou à partir de la catégorie de la juste valeur par le biais du résultat

La norme 39 interdit cette opération, les instruments financiers appartenant à cette catégorie ne peuvent pas être reclassés en dehors de cette dernière.

1.3.2 Transfert à partir des prêts et créances

Si l'intention de l'entreprise est de les vendre immédiatement ou dans de brèves échéances, elle doit les classer en tant qu'actif à des fins de transaction. Car elle ne pourra pas le faire ultérieurement. Lors de l'octroi de tels prêts elle peut également les considérer comme disponible à la vente.

1.3.3 Transfert à partir des actifs détenus jusqu'à leur échéance

Le transfert peut s'effectuer sauf s'il y'a une exception permises mentionnée, cette opération pourra infecter tout le portefeuille.

1.3.4 Transfert à partir des actifs disponibles à la vente

Le transfert de l'actif disponible à la vente vers des actifs détenus jusqu'à leur échéance est possible dans les cas suivant :

- Un changement d'intention et de capacité de détention au niveau de l'entreprise ;
- Ecoulement de la période d'interdiction de reclassement des actifs financiers dans cette catégorie.

Dans ce cas-là, la juste valeur à la date du transfert devient le nouveau coût amorti pour les actifs détenus jusqu'à leur échéance, et l'écart enregistré en capitaux propres y est maintenu et est amortie comme un ajustement de taux d'intérêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Simultanément, la différence entre le nouveau coût amorti et le montant remboursable à l'échéance est également considérée comme un ajustement de l'intérêt dans le compte de résultat.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

2. Evaluation des instruments financiers selon le SCF

2.1 Evaluation des actifs financiers selon le SCF :

2.1.1 Evaluation initiale selon le SCF

A la date d'entrée, les actifs financiers sont comptabilisés à leur coût, qui est la juste valeur de la contrepartie donnée y compris les frais de courtages, les taxes non récupérables et les frais de banque, sont non compris les dividendes et intérêts à recevoir non payés et courus avant l'acquisition.¹

2.1.2 Evaluation ultérieure selon le SCF

Tout comme l'IFRS, Le SCF propose deux modes d'évaluation qui sont : la méthode d'évaluation à la juste valeur et celle du coût amorti, le motif du choix se base sur la classification des actifs financiers.

Les actifs détenus à des fins de transaction, les autres actifs disponibles à la vente, ainsi que les participations, sont évalués ultérieurement selon le SCF à la juste valeur.

Quant aux prêts et créances, les actifs détenus jusqu'à échéance sont évalués selon le SCF au coût amorti.

Cas particulier : Les titres de participation consolidables qui ne sont pas destinés à la vente, dans les états financiers individuels, ils sont comptabilisés au coût d'acquisition. A la fin de chaque exercice ces derniers sont soumis à un test de dépréciation et donc l'entité constate une perte éventuelle de valeur, selon les règles d'évaluation des actifs.

A noter qu'à la date de clôture tous les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation.

❖ Définition du coût amorti selon le SCF

Le coût amorti correspond au montant auquel l'actif a été évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement

¹ Collectif EPBI, « *Système Comptable financier* », op.cit., P35.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour perte de valeur ou non recouvrable.¹

❖ Définition de la juste valeur selon le SCF

La valeur vénale d'un bien est le prix présumé qu'accepterait d'en donner un acquéreur de bonne foi quel que soit l'état et le lieu où se trouve le dit bien. C'est une valeur de marché (Juste valeur), actuelle (valeur à l'instant considéré) et qui correspond à une transaction effectuée dans des conditions normales.²

2.2 Evaluation des passifs financiers selon le SCF

2.2.1 Evaluation initiale des passifs financiers selon le SCF

Les passifs financiers sont évalués initialement au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie nette reçue après déduction des coûts accessoires encourus lors de leur mise en place.³

2.2.2 Evaluation de la catégorie des passifs financiers selon le SCF

Ils sont évalués au coût amorti, à l'exception des passifs détenus à des fins de transaction dont l'évaluation est effectuée à la juste valeur⁴. Tout en respectant les étapes suivantes :

- ✓ Prélever les frais accessoires du montant de la dette ;
- ✓ Calculer le taux d'intérêt effectif du passif financier ;
- ✓ Retraiter les intérêts et les remboursements antérieurs selon le taux d'intérêt effectif et comptabiliser les écarts dans Report à nouveau « Ajustement résultant de changement de méthodes comptables ».

¹ Collectif EPBI, « *Système Comptable financier* », op.cit., P35.

²Hattab (A), « *Plan comptable normalisé selon le système comptable financier lois du 07-11du 25 Novembre 2007* », Constantine, 2014, P48.

³ Collectif EPBI, « *Système Comptable financier* », Op.cit., P42.

⁴ IBID, P42.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

3. Comparaison entre le SCF et l'IFRS

Vu que le SCF est inspiré de l'IFRS, les deux référentiels suggèrent les mêmes modes d'évaluation qui sont : l'évaluation à la juste valeur et l'évaluation au coût amorti.

On remarque que les actifs financiers qu'évalue l'IFRS à la juste valeur, le SCF à son tour les évalue à la juste valeur, et les actifs financiers que l'IFRS évalue au coût amorti, le SCF les évalue au coût amorti à son tour. Certes le classement des actifs financiers proposé par l'IFRS est presque différent de celui proposé par le SCF, mais en ce qui concerne l'évaluation, les deux référentiels sont similaires.

L'IFRS est plus vaste que le SCF, et touche à des volets que le SCF néglige, tel que la reclassification entre catégorie d'actifs. Le SCF ne le mentionne pas dans les articles réservés à l'évaluation des actifs financiers.

Dans le cas où une entreprise Algérienne change d'intention vis-à-vis d'un classement d'un actif financier, il y'a lieu de consulter le CNC pour avoir un avis réglementaire.

On a également constaté que les deux référentiels proposent deux catégories de passifs financiers, et également deux modes d'évaluation.

Sur ces deux catégories s'applique le même régime c'est-à-dire, les deux référentiels s'entendent et sont identiques en matière d'évaluation de passifs financiers, donc les deux catégories sont traitées pareillement selon les deux référentiels.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Section 3 Comptabilisation des instruments financiers selon le SCF et l'IFRS

1. Comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS

1.1 Comptabilisation des actifs financiers

1.1.1 Comptabilisation initiale des actifs financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement selon le prix d'acquisition il faut y inclure ¹ :

- Les honoraires et commissions versées ;
- Les montants prélevés par les agences et les bourses de valeur ;
- Les droits et les taxes de transfert.

1.1.2 Comptabilisation ultérieure des actifs financiers

Avant de comptabiliser les instruments financiers il faut tout d'abord, les classer, ensuite les évaluer. La comptabilisation ultérieure se fait comme le montre le tableau suivant :

¹ Barneto (P), Gruson (P), « *Instruments financiers et IFRS, Evaluation et Comptabilisation en IAS 32, 39 ET IFRS7* », op.cit., P 34.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Tableau N.6 : les différentes comptabilisations des actifs financiers

Catégories	Comptabilisation
Actifs à la juste valeur par le résultat	Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat
Actifs détenus jusqu'à échéance	La perte ou le profit sont comptabilisés en résultat
Prêts et créances	La perte ou le profit sont comptabilisés en résultat
Actifs disponibles à la vente	Les variations de juste valeur (hors ICNE*) sont comptabilisés en capitaux propres. Les dividendes des actions ou ICNE sont comptabilisés en résultat

Source : Barneto (P), Gruson (P), « Instruments financiers et IFRS, Evaluation et Comptabilisation en IAS 32, 39 ET IFRS7 », op.cit, P 34.

1.1.3 Comptabilisation de la dépréciation des actifs financiers selon IFRS

1.1.3.1 Dépréciations des actifs évalués à la juste valeur

Comme l'évaluation de la perte de valeur dépend du mode de valorisation de l'actif concerné, nous allons donc l'étudier sur cette base, si la juste valeur diminue, la perte sera comptabilisée dans les capitaux propres et est virée dans le compte de résultat. Sinon si la valeur des actifs augmente on aura deux cas de figures :

- S'il s'agit des dettes, la dépréciation est reprise ;
- S'il s'agit des capitaux propres il n'y'aura aucune reprise.

1.1.3.2 Dépréciation des actifs évalués au coût amorti

On dit qu'il y'a une dépréciation lorsqu'il se pourrait qu'une entreprise ne sera pas capable d'encaisser les montants dus suivant les termes contractuels des prêts et créances ou des placements détenus à l'échéance. Le montant de la perte est comptabilisé en résultat et sera donc égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur recouvrable.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Si le montant de la perte diminue, elle sera dans ce cas reprise par un produit sans dépasser la valeur comptable initiale.

▪ Décomptabilisation des actifs financiers

Une entreprise décomptabilise ses actifs financiers dans les cas suivants :

- Lorsque les droits contractuels liés à l'actif financier arrivent à expiration ;
- Lorsque les droits contractuels liés à l'actif financier sont transférés ;
- En cas de cession des droits de contrôle sur l'actif financier.

1.2 Comptabilisation des passifs financiers selon l'IFRS

1.2.1 Comptabilisation initiale des passifs financiers

Les passifs financiers sont enregistrés initialement à leurs prix d'acquisition qui représente un enregistrement à la juste valeur, les coûts de transaction viennent en déduction de la juste valeur de la contrepartie reçue.

Une fois la comptabilisation initiale est enregistrée l'entité procède impérativement à une évaluation de tous les éléments des passifs financiers suivant la méthode du coût amorti et selon le principe du taux d'intérêt effectif¹, sauf :

- Les passifs financiers évalués à la juste valeur ;
- Les contrats de garantie financière ;
- Les engagements à fournir concernant un prêt obtenu à un taux d'intérêt inférieur à celui constaté sur le marché.

1.2.2 Comptabilisation ultérieure des passifs financiers selon l'IFRS

Pour les passifs évalués à la juste valeur, les variations qui en résultent sont comptabilisés en résultat. et pour les passifs évalués au coût amorti, sont comptabilisés en résultat : les intérêts courus réescomptés ainsi que les amortissements de la surcote ou la décote.²

¹ Barneto (P), Gruson (P), « *Instruments financiers et IFRS, Evaluation et Comptabilisation en IAS 32, 39 ET IFRS7* », op.cit., P66

² IBID, P67.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

- **Décomptabilisation des passifs financiers selon l'IFRS**

L'entreprise fait sortir un passif financier de son bilan si et seulement si l'obligation précisée au contrat est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

2. Comptabilisation des instruments financiers selon le SCF

2.1 Comptabilisation des actifs financiers selon le SCF

2.1.1 Comptabilisation initiale des actifs financiers

A la date d'entrée, les actifs financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui est la juste valeur de la contrepartie donnée, y compris les frais de courtage, les taxes non récupérables et les frais de banque, mais non compris les dividendes et intérêts à recevoir non payés et courus avant l'acquisition. ¹

2.1.2 Comptabilisation ultérieure des actifs financiers selon le SCF

Tout comme l'IFRS, pour comptabiliser les actifs financiers, il faut tout d'abord, les classer ensuite les évaluer, et enfin les comptabiliser. On distingue deux types de comptabilisation : soit comptabilisation en résultat, soit en capitaux propres.

En ce qui concerne les variations de juste valeur qui proviennent de l'évaluation des actifs détenus à des fins de transactions, ou encore les pertes ou les profits provenant des actifs détenus jusqu'à échéance, et également ceux provenant des prêts et créances, sont comptabilisés en résultat.

Pour les variations qui résultent de l'évaluation des actifs disponibles à la vente, elles sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, remboursé ou transféré, ou jusqu'à ce qu'il soit comme étant déprécié, le profit ou la perte cumulé en capitaux propres doit alors être inclus dans le résultat net de l'exercice, les intérêts sur les obligations à la vente sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat. Lors de la sortie de cet actif financier, Les écarts qui sont rattachés à la comptabilisation initiale sont portés en résultat, sans compensation entre les charges et les produits relatifs à des actifs différents sauf dans le cas d'instruments financiers de couverture.²

¹ Collectif EPBI, « *Système Comptable financier* », op.cit., P35.

² IBID, P36.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

2.1.3 Comptabilisation de la Perte de valeur selon le SCF

C'est un compte de correction de valeur, il vise à ramener la valeur comptable d'un actif à sa valeur recouvrable.

Ces pertes de valeurs sont enregistrée dans un compte de charge « dotations financières » en contrepartie du compte créditeur « pertes de valeurs sur actif financier».

A noter que chaque fin d'exercice les provisions relatives à chaque compte financier sont réajustées selon deux cas de figures :

- Lorsque le montant de la provision est augmenté, le compte de dotations est débité ;
- Lorsque le montant de la provision est diminué ou annulé, le compte de reprise financière est crédité.

▪ Décomptabilisation des actifs financiers

Une entreprise décomptabilise ses actifs financiers dans les cas suivants :

- Lorsque les droits contractuels liés à l'actif financier arrivent à expiration ;
- Lorsque les droits contractuels liés à l'actif financier sont transférés ;
- Cession des droits de contrôle sur l'actif financier.

2.1.4 Exemple sur la comptabilisation des actifs financiers selon le SCF

2.1.4.1 Comptabilisation des Participation et créances rattachées à des participations selon le SCF

Le coût d'acquisition des titres de participations et des créances qui y sont rattachées, est porté au débit.

Pour les titres dont la valeur nominale est partiellement libérée, la valeur totale est portée au débit du compte participation et créance rattachées, en contrepartie du compte de tiers (ou du compte financier), et d'une fraction du compte de participation et créance rattachés pour la partie appelée.

A noter que la partie non appelée sera soldée au fur et à mesure des montants appelés versés, en contrepartie des comptes financiers.

Les plus et moins-values dégagés lors d'une cession sont enregistrés en produit ou en charge.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

2.1.4.2 Comptabilisation des valeurs mobilières de placement

Ce sont des actifs financiers qu'une entreprise acquiert avec son surplus de trésorerie, en vue de réaliser un gain en capital à brève échéance. A noter que les valeurs mobilières de placement sont différentes des valeurs mobilières immobilisées, ces dernières sont acquises avec l'intention d'être conservés durablement, ses comptes sont enregistrés au débit avec le coût d'acquisition des titres, en contrepartie des comptes de tiers ou la trésorerie concernée.

Dans le cas où la valeur nominale du titre est partiellement libérée, l'entité doit enregistrer la valeur totale au débit, et la valeur non appelée au crédit dans le compte 509 « Versement à effectuer sur VMP non libérées ». Ce compte va ensuite être soldé au fur et à mesure des montants appelés versés, en contrepartie des comptes de trésorerie.

A la date d'arrêté des comptes, la différence entre la valeur du marché des titres de participation immédiatement négociables et la valeur des titres, est enregistrée selon deux cas de figure :

- S'il s'agit d'une plus-value, au débit du compte 50 en contrepartie du compte 765 «Ecart d'évaluation sur actif financier-plus-values-»
- S'il s'agit d'une moins-value, au crédit du compte 50 en contrepartie du compte 665 «Ecart d'évaluation –moins-values ».

❖ Comptabilisation des titres de placement en cas de cession selon le SCF :

L'entité enregistre, au débit la valeur brute d'entrée corrigée c'est-à-dire, la valeur brute d'entrée à laquelle elle rajoute les plus ou moins-values latentes, au crédit le prix de cession, ainsi que :

- Le compte 667 « pertes nettes sur cessions d'actifs financiers », au débit, s'il s'agit d'une moins-value de cession ;
- Le compte 767 « profits nets sur cession d'actifs financiers », au crédit, s'il s'agit d'une plus-value de cession.

À la date de clôture, les intérêts courus non échus sur les valeurs mobilières de placement, sont enregistrés au débit sous rubrique « intérêts courus » et seront soldés à l'échéance.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

2.2 Comptabilisation des passifs financiers selon le SCF

2.2.1 Comptabilisation initiale des passifs financiers selon le SCF

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement au coût, qui est la juste valeur de la contrepartie nette reçue après déduction des coûts accessoires encourus lors de leur mise en place.¹

2.2.2 Comptabilisation ultérieure des passifs financiers selon le SCF article126.2

Tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception de ceux détenus à des fins de transaction dont l'évaluation est effectuée à la juste valeur.

Les coûts accessoires encourus pour la mise en place d'un emprunt et les primes de remboursements ou d'émission sont étalés de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt².

Il faut tout d'abord inclure dans le coût d'emprunt :

- ✓ Les intérêts sur découverts bancaire et emprunts ;
- ✓ L'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts ainsi que l'amortissement, aides coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts ;
- ✓ Les charges financière correspondant à des opérations de location financement ;
- ✓ Les différences de change résultant des emprunts en monnaies étrangères, dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêt.

En ce qui concerne Les couts d'emprunt sont comptabilisés en charges financière de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

▪ Décomptabilisation des passifs financiers selon le SCF

L'entreprise procède à la décomptabilisation de ses passifs financiers de son bilan dans le cas où l'obligation avancée au contrat est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

¹Collectif EPBI, « *Système Comptable financier* », op.cit., P42.

² IBID.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

2.2.3 Exemple sur la comptabilisation des passifs financier selon le SCF

2.2.3.1 Comptabilisation des Emprunts et dettes assimilés

L'entité considère les emprunts et assimilés en tant que passif financier, elle les comptabilise initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue après déduction des frais d'émissions sans tenir compte des éventuelles primes d'émission ou de remboursement.

2.2.3.2 Dettes rattachées à des participations

On trouve dans ce compte deux subdivisions

- Les dettes rattachées à des participations groupe (filiales ou entreprises associées) ;
- Les dettes rattachées à des participations hors groupe.

2.2.4 Méthode du taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif est un taux qui actualise les flux attendus des sorties de trésorerie futures jusqu'à l'échéance, et correspond au taux de rendement interne de l'actif ou du passif financier. Pour la méthode du taux d'intérêt effectif elle sert à calculer l'amortissement de l'actif ou du passif financier.

2.3 Comptabilisation des instruments financiers en cas de cession selon le SCF

2.3.1 Comptabilisation des instruments financiers en cas de cession totale

En cas de cession des instruments financiers, Les plus ou moins-values dégagés sont comptabilisés à la date de cession en produit ou en charge opérationnelle

2.3.2 Comptabilisation des instruments financiers en cas de cession partielle d'instruments financiers

Les plus ou moins-values dégagés lors de la cession, sont comptabilisés en produits ou charges opérationnelle et à la date de la cession.

- En cas de cession partielle c'est-à-dire, une partie d'un placement
- La valeur d'entrée de la partie gardée est estimée au coût d'achat moyen pondéré.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Dans le cas d'un instrument financier de couverture disponible à la vente, les écarts constatés sont portés en résultat, avec Compensation entre les charges et produits relatifs à des actifs différents

3 Comparaison entre SCF et IFRS

- Nous avons constaté que Le SCF est exactement identique à l'IFRS en matière de comptabilisation des actifs financiers.
- Nous avons également remarqué que la comptabilisation des passifs financiers selon le SCF est identique à l'IFRS.

A partir de ce qui a été présenté, nous pouvons déduire que les deux référentiels sont pareils en matière de comptabilisation des instruments financiers.

Même en matière de décomptabilisation d'instruments financiers les deux référentiels s'entendent.

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Conclusion

Nous avons exposé dans ce chapitre comment sont présentés, évalués et comptabilisés les instruments financiers selon les deux référentiels, l'international IFRS, et national SCF.

A l'aide des informations présentées ci-dessus, nous en avons conclu que l'IFRS et le SCF n'ont pas pu s'entendre sur certains points comme la classification, chaque référentiel propose une classification propre à lui. Mais se discernent sur d'autres points tels que l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers.

Chapitre 03

Présentation, évaluation, et comptabilisation

Des instruments financiers

Au niveau de l'entreprise NAFTAL

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

Après les deux chapitres théoriques que nous avons exposé précédemment nous allons maintenant confirmer si la théorie et la pratique sont identiques et Comment est-ce qu'on procède sur le terrain ?

Pour cela nous avons choisi l'entreprise NAFTAL. En effet nous allons essayer de répondre aux questions suivantes : quels sont les instruments financiers dont dispose l'entreprise en question ? , Comment elle les classe, évalue et finalement les comptabilise ?

Etant donné qu'en Algérie, les instruments financiers ne sont pas utilisés dans leur majorité, nous ne pourrions donc pas trouver tous les instruments financiers. Bien Evidemment Chez l'entreprise NAFTAL nous y trouvons que quelques-uns, nous allons donc travailler avec ce que nous avons.

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

Section 1 : présentation de l'entreprise NAFTAL

1. Historique et Présentation de l'entreprise NAFTAL

1.1 Historique

En 1952 le pétrole fût découvert pour la première fois, à l'époque coloniale.

Le secteur des hydrocarbures était détenu par des firmes étrangères ESSO,

TOTAL, SHELL, BP...

C'est ainsi que la SONATRACH fût créée le 31-12-1963 par décret n° 63-491, elle avait pour mission d'assurer le transport et la commercialisation des Hydrocarbures. Ensuite, elle s'est vue élargir ses compétences par décret n°66-296 du 22-09-1966 dans le domaine de la recherche, de production, du transport, de la transformation et de la commercialisation des hydrocarbures.

Pour mener à bien l'ensemble de ces activités, elle a consentie des efforts considérables dans l'investissement, formation de ses propres cadres et création de ses propres sociétés de services (exemple ENAFOR, GTP, ENTP, NAFTEC et NAFTAL.

Issue de l'entreprise **SONATRACH**, l'entreprise **ERDP** a été créée par décret N°**80/101** du **06 avril 1980**.

Entrée en activité le 1^{er} 1982, elle est chargée de l'industrie du raffinage et la distribution des produits pétroliers sous sigle NAFTAL (l'appellation de NAFTAL provient de « NAFT » qui signifie « pétrole » en arabe, et « AL » en référence à « AL DJAZAIR »).

En 1987, l'activité raffinage est séparée de l'activité de distribution, ainsi, la raison sociale de la société change suite à la séparation des activités. Par décret **87-189** « NAFTEC » est chargée du raffinage du pétrole et « NAFTAL » chargée de la commercialisation et la distribution des produits pétroliers.

Cette appellation provient de la combinaison des termes : NAFT : Pétrole. AL : Algérien

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

Dans le cadre du schéma global de restructuration du secteur des hydrocarbures le comité interministériel décide le 19 Novembre 1997 de rattacher, au plan organisationnel la société « NAFTAL » à la SONATRACH.

A cet effet elle a été transformée en société par action (SPA) filiale à 100% de la SONATRACH le 18 Avril 1998 avec un capital social de 6.650.000.000 DA et porté à **15 650 000 000 DA** fin 2002.

1.2 Présentation de NAFTAL

- **Identité de NAFTAL :**

<ul style="list-style-type: none"> • <u>NOM</u>: L'Entreprise Nationale de Commercialisation et de Distribution de Produits Pétroliers. <p style="text-align: center;"><u>NATURE JURIDIQUE</u> : SPA.</p> <p style="text-align: center;"><u>FONDS SOCIAL</u> : Son capital est de 15 650 000 000 DA.</p> <p style="text-align: center;"><u>SIEGE</u> : Route des dunes BP 73, chéraga Alger.</p> <p style="text-align: center;"><u>NOMBRES D'EMPLOYES</u> : Environ 30 607 : 6 256 contractuels Et 24 351 permanents.</p> <p>CHIFFRE D'AFFAIRES : 307 Milliards de DA</p>

Etant une Entreprise publique, NAFTAL a un Objectif lucratif pour gagner un bénéfice et un objectif social qui est celui d'assurer les besoins des citoyens en produits et sa disponibilité à travers le territoire national.

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

1.3 Missions et Moyens de l'Entreprise NAFTAL :

1.3.1 Missions principales :

NAFTAL a pour mission principal la distribution et la commercialisation des produits pétroliers sur le marché national y compris ceux destinés à l'aviation et la marine, le GPL, les combustibles, les solvants, les aromatiques, paraffines, Bitumes, lubrifiants et pneumatiques.

Elle fournit au pays près de (7.5 millions de tonnes) équivalent pétrole soit 51% de la consommation nationale d'énergie finale.

Aussi, elle a pour missions de :

- Stocker, transporter et/ou faire transporter tout produit pétrolier commercialisé sur le territoire national ;
- Veiller à l'application et au respect des mesures relatives à la sécurité industrielle, la sauvegarde et la protection de l'environnement, en relation avec les organismes concernés ;
- Procéder à toute étude de marché en matière d'utilisation et de consommation des produits pétroliers ;
- Définir et développer une politique en matière d'audit, (dans chaque branche il Ya une direction Audit) concevoir et mettre en œuvre des systèmes intégrés d'informations ;
- Développer et mettre en œuvre les actions visant à une utilisation optimale et rationnelle des infrastructures et moyens ;
- Veiller à l'application et au respect des mesures liées à la sûreté interne de la société conformément à la réglementation ;
- Développer une image de marque de qualité.

1.3.2 Moyens de l'entreprise :

Pour accomplir ses missions, NAFTAL dispose d'un potentiel humain et matériel considérable qui se compose comme suit :

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

- **Potentiel Matériels :**

Elle dispose globalement de :

- 1.4 67 centres de distribution et de stockage des produits NAFTAL ;
- 1.5 52 centres multi produits (CMP) ;
- 1.6 23 centres carburants (CBR) ;
- 1.7 13 centres lubrifiants Pneumatiques ;
- 1.8 41 centres d'emplissage GPL, et 07 centres GPL vrac ;
- 1.9 14 Centres Bitumes ;
- 1.10 55 dépôts d'avitaillement aviation et marine ;
- 1.11 49 dépôts relais de stockage GPL ;
- 1.12 1 576 stations-service dont 901 appartenant aux privés PVA ;
- 1.13 3 250 véhicules de distribution et 1 750 Engins de manutention ;
- 1.14 750 Km de canalisation GPL et Carburants.

- **Potentiel Humains :**

L'effectif global de l'entreprise Naftal SPA est de **30 607** Agents :

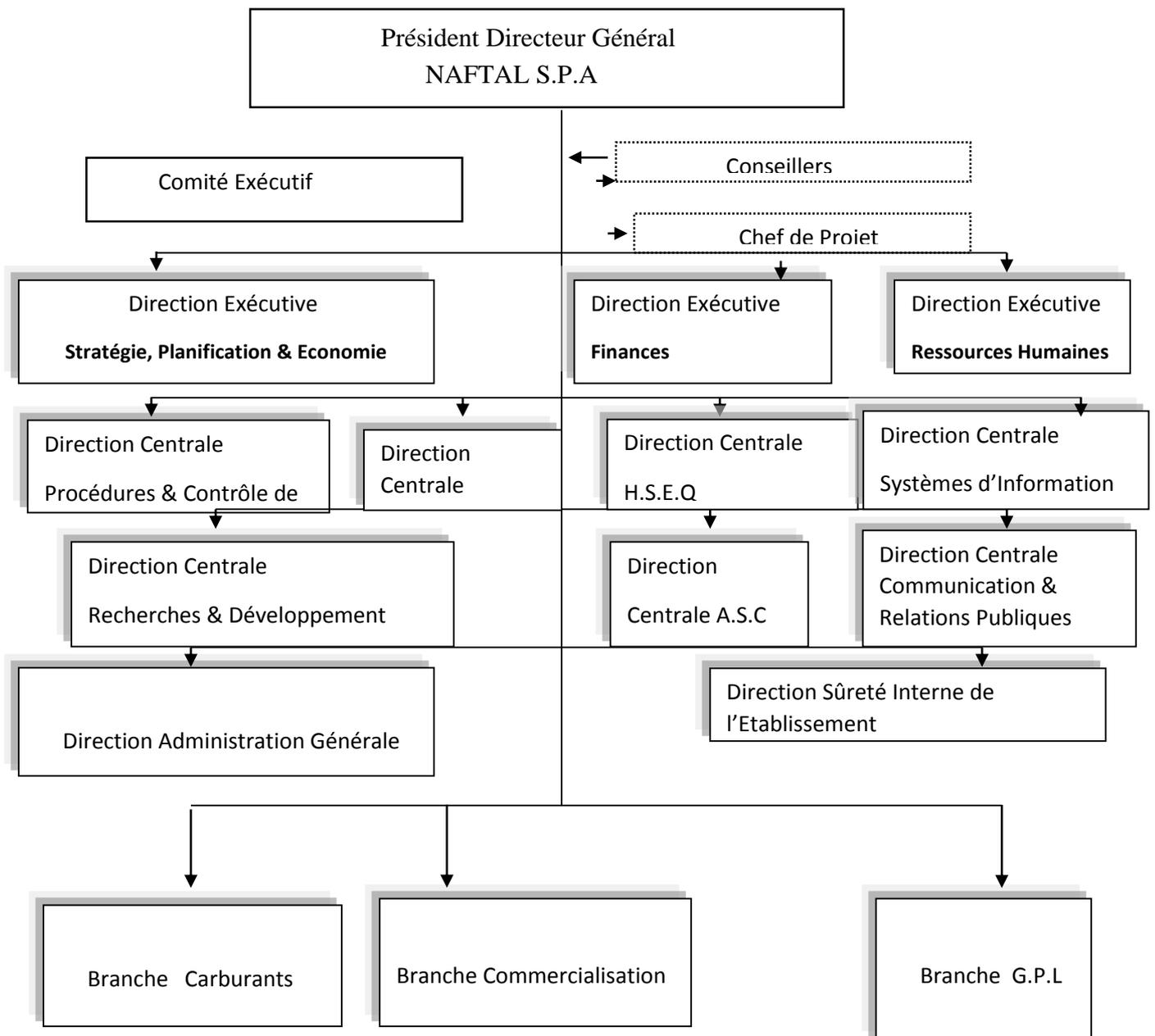
- 24 165 agents permanents
- 5 442 agents temporaires (contractuel)
- 596 Cadres supérieurs
- 6 319 cadres
- 10 196 Maitrises
- 13 496 Exécutions

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

2. Organigramme et Organisation de l'entreprise NAFTAL SPA

2.1 Présentation de l'Organigramme de l'entreprise NAFTAL SPA :

Figure N.01 : Organigramme de l'entreprise NAFTAL SPA



Source : doucement interne de l'entreprise NAFTAL

Année : 2012

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

2.2 Organisation de l'entreprise NAFTAL SPA

Le but de la fonction organisation consiste à regrouper les ressources de l'entreprise d'une manière ordonnée et à répartir les individus selon un modèle acceptable leur permettant de remplir les tâches qui leur sont assignées.

Ce modèle doit établir des relations d'autorité entre les diverses structures, il s'agit de diviser l'objectif global de l'entreprise en diverses tâches individuelles et de les regrouper en services, départements, directions, sous la responsabilité d'un manager à qui l'autorité nécessaire sera déléguée.

L'organisation de NAFTAL est articulée autour de structures centrales chargées de la définition de la politique du suivi et du contrôle des activités de l'entreprise, et de structures opérationnelles autour des produits pétroliers.

Ces structures opérationnelles ont pour mission la distribution de l'ensemble des produits commercialisés par NAFTAL dans les champs d'influence d'une ou de plusieurs wilayas.

L'organisation de la société NAFTAL se compose de trois structures principales à savoir :

- Structure générale
- Structure fonctionnelle
- Les structures opérationnelles

2.2.1 Structure générale :

La direction générale de la société est assurée par le Président Directeur Générale, elle est chargée de la politique et des orientations générale, et se compose de :

- Un Comité Directeur,
- Un comité Exécutif,
- Des conseillers,

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

2.2.2 Structures fonctionnelles de NAFTAL :

Les activités de l'entreprise sont décentralisées et couvrent l'ensemble des besoins en matière de distribution, grâce à des unités de distribution (Districts).

Elle bénéficie, en outre d'un soutien logistique régional grâce à trois unités de maintenance (UNM Est et l'Ouest la DMR) et quatre unités portuaires (UNP).

✓ DIRECTIONS EXECUTIVES :

- ❖ **Direction Exécutive Stratégie, Planification & Economie** : Chargée de l'élaboration de la politique de planification de la stratégie de l'Entreprise.
- ❖ **Direction Exécutive finances** : Chargée de définir et d'appliquer le contrôle les politiques financières, comptable et juridiques de l'Entreprise,
- ❖ et de veiller en permanence, au maintien de la qualité des comptes de NAFTAL avec transparence.
- ❖ **Direction Exécutive Ressources Humaines** : Chargée de l'élaboration et du suivi de la politique de l'Entreprise en matière de ressources humaines.

✓ DIRECTIONS CENTRALES :

- ❖ **Direction Procédures & Contrôle de Gestion** : Elaboration des procédures en matière de gestion et de contrôle appliqués par l'Entreprise.
- ❖ **Direction Audit** : Coordonner les missions d'audit au niveau des structures centrales et opérationnelles de l'Entreprise, et veille à l'application des règles et procédures de NAFTAL.
- ❖ **Direction Hygiène, Santé, Environnement & Qualité** : Elaborer la politique H.S.E.Q de l'entreprise et la détermination des modalités de sa mise en œuvre.
- ❖ **Direction Système d'Information** : Participer au plan de développement informatique de l'Entreprise.
- ❖ **Direction Recherche & Développement** : Participer au développement en matière des grandes recherches dans le but de l'amélioration des activités de l'Entreprise.
- ❖ **Direction Affaires sociales & Culturelles** : Assure le suivi et la gestion des Œuvres sociales et culturelles de l'Entreprise.

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

- ❖ **Direction Communication & Relations Publiques** : Contribuer à
- ❖ l'Identification des ressources de communication nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'Entreprise (dans le cadre d'une stratégie cohérente)

- ✓ **DIRECTIONS DE SOUTIEN :**
 - ❖ **Direction Administration Générale** : Assure la gestion administrative, financière du siège de l'Entreprise ainsi que la gestion du personnel conformément à la réglementation en vigueur.
 - ❖ **Direction Sûreté Interne de l'Etablissement** : Assurer la protection du patrimoine de l'Entreprise ainsi que la sécurité du personnel.

2.2.3 STRUCTURES OPERATIONNELLES

Il existe trois branches :

- ❖ Branche Carburants
- ❖ Branche G.P.L
- ❖ Branche Commercialisation
 - **Branche Carburants**

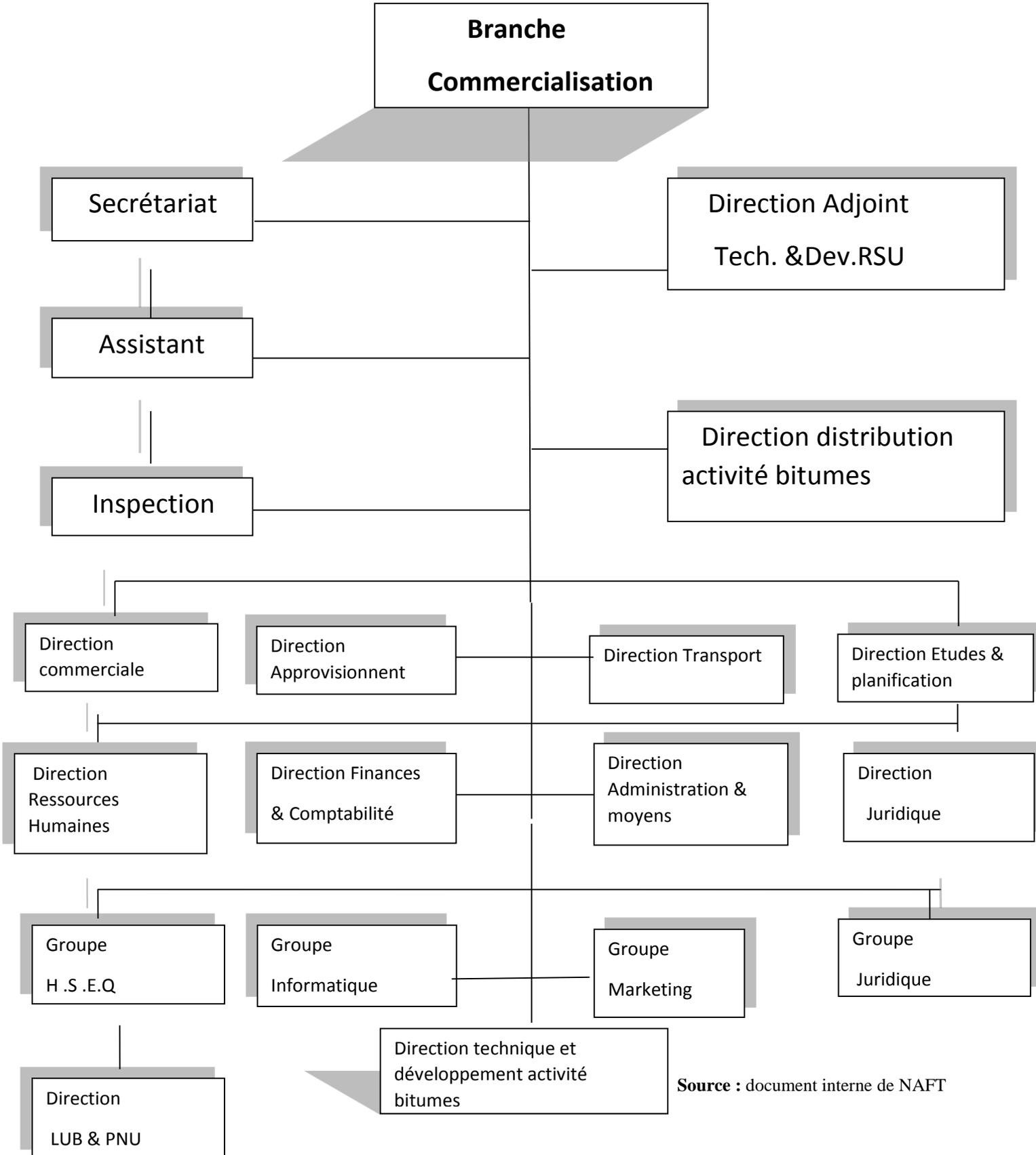
La branche carburant assure l'approvisionnement et le stockage des produits pétroliers dans tous les centres de NAFTAL.

La maintenance et le contrôle de tous les engins de transport.

- **Branche GPL**
 - ❖ Assure la disponibilité du produit GPL et sa distribution sur tout le territoire national surtout pendant la période hivernale ;
 - ❖ Contrôle périodique sur tous les points de vente GPL pour s'assurer de la qualité des services, du respect des normes de sécurité pour les citoyens ;
- **Branche Commercialisation**
 - ❖ Elle a pour mission la Commercialisation des produits pétroliers Carburants, Lubrifiants, Pneumatiques et Bitumes et autres produits destinés à l'automobile ou à l'automobiliste.

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

Figure N.02 : Organigramme de la Branche Commercialisation



Source : document interne de NAFT

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

- **Missions de la Branche commercialisation :**

La branche commercialisation est chargée de :

- ❖ Commercialiser les produits pétroliers Carburants, Lubrifiants, Pneumatiques et Bitumes et autres produits destinés à l'automobile ou à l'automobiliste ;
- ❖ Proposer toutes mesures en vue d'adapter l'organisation de la branche à la vision stratégique de l'entreprise ;
- ❖ Mettre en place des systèmes de gestion performants et assainir et actualiser la nomenclature des postes de travail ;
- ❖ Assurer les prestations de services sur l'ensemble de points de vente ;
- ❖ Gérer, suivre et contrôler les relations avec la clientèle carburant, lubrifiante, pneumatiques et bitumes (réseau de stations-service, gros consommateurs & autres clients).
- ❖ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de marketing du réseau (GD, GL, PVA& services) ;
- ❖ Gérer, contrôle et suivre le réseau commercial en gestion Directe
- ❖ Procéder à des inspections régulières pour s'assurer de la qualité des services, du respect des normes de sécurité et de gestion ;
- ❖ Evaluer et procéder à l'achat des équipements nécessaires à la maintenance et à la rénovation du réseau ;
- ❖ Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de développement du réseau (modernisation, réhabilitations et mise en conformité).
- ❖ Promouvoir le développement du GPL/ Carburant.
- ❖ Initier, et coordonner les actions de communication destinées à promotion et la vulgarisation des produits ;
- ❖ Initier, diriger et superviser les études du marché ;
- ❖ Contrôler et évaluer la force de vente des Districts (Unités) ;
- ❖ Promouvoir une politique d'amélioration de la qualité de service et d'accueil de la clientèle ;
- ❖ Définir un plan de production par station-service, centre de conversion GPL/C (Sirghaz) et autres points de ventes et suivre l'exécution ;

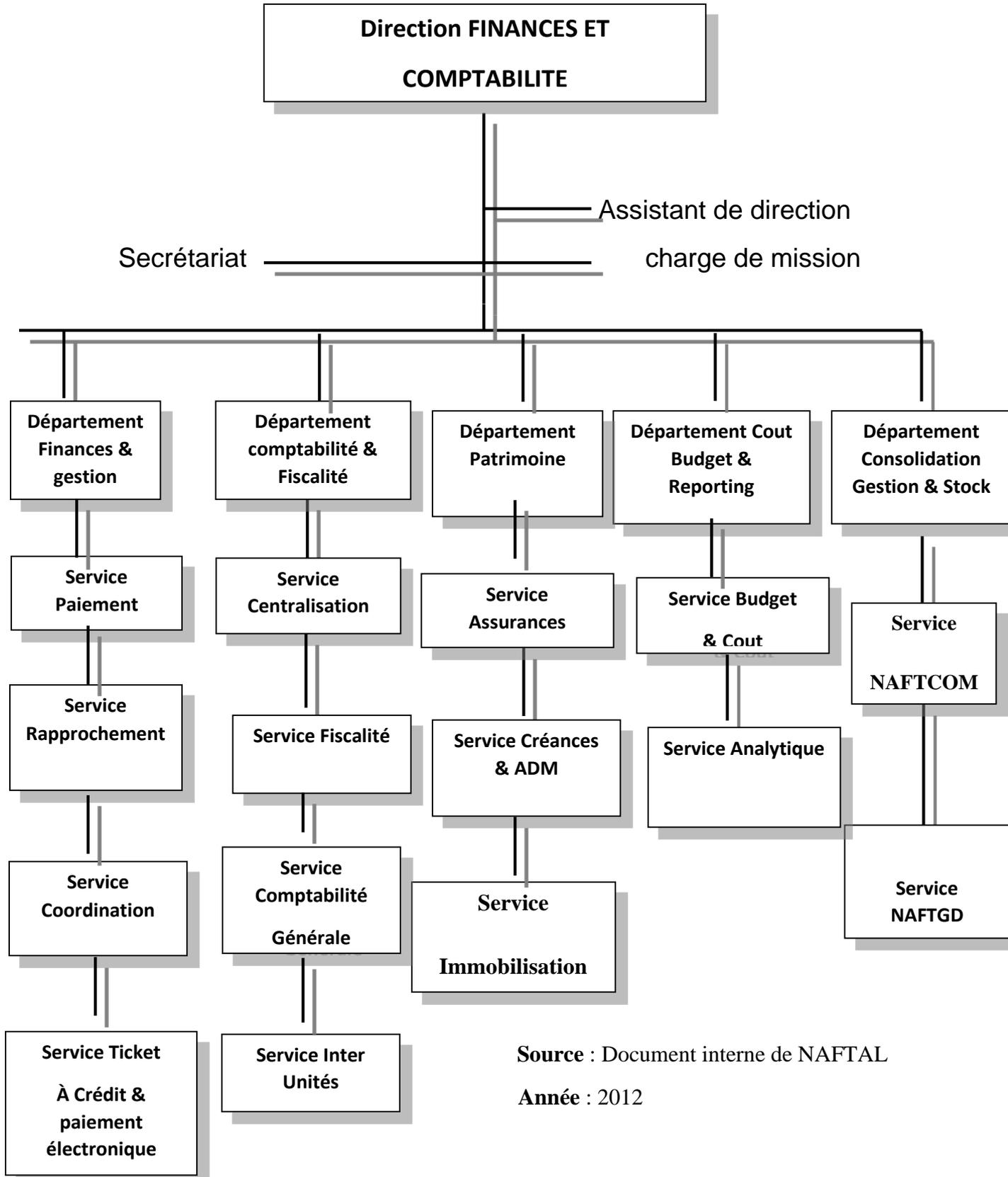
Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

- ❖ Veiller au maintien d'image de marque et de la qualité des prestations sur l'ensemble des points de vente ;
- ❖ Veiller à l'équilibre financier des activités de commercialisation et, le cas échéant, recommander et mettre en œuvre les mesures correctives ;
- ❖ Analyser, consolider et recommander à l'approbation de la hiérarchie les plans et budgets de fonctionnement et d'investissements de la Branche commercialisation ;

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

3. Présentation de la Direction Finances & Comptabilité

Figure N.03 : Organigramme la Direction Finances & Comptabilité



Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

▪ **Mission de la direction finance et comptabilité**

Elle est chargée de :

- ❖ Définir, faire appliquer et contrôler les politiques financières, comptables et fiscales des unités de la branche ;
- ❖ Assurer la coordination et le suivi de la situation financière de la branche (trésorerie, comptabilité, fiscalité, assurance, etc.) ;
- ❖ Veiller à la bonne tenue de la comptabilité de la branche en s'assurant que les travaux d'analyse, de mise à jour et de révision des comptes de
- ❖ l'exercice et de réalisation de bilan, soient effectués dans les normes et dans les meilleures conditions ;
- ❖ Veiller à l'application au sein de la branche des procédures de travail applicables aux différents domaines d'activité de la direction ;
- ❖ S'assurer de l'élaboration et de l'exécution des plans de financements ;
- ❖ Assister les unités décentralisées dans la gestion des immobilisations de la branche ;
- ❖ s'assurer de la conformité des transactions commerciales sur le plan financier ;
- ❖ veiller en permanence, au développement des connaissances professionnelles de son personnel en proposant des actions de formation appropriées ;
- ❖ Responsabiliser le personnel dans l'exécution de ses tâches, encourager et favoriser le développement des connaissances et aptitudes professionnelles ;
- ❖ veiller en permanence, au maintien de la qualité des comptes de la branche.

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

Section 2 : catégories d'instruments financiers existants Chez l'entreprise NAFTAL

Comme c'est les transactions qu'effectue l'entreprise NAFTAL qui déclenche la rotation de la trésorerie, on va donc tout d'abord exposer ces dernières

1. Transactions avec les parties liées

Le système comptable financier exige que soient présentés, au niveau des notes aux états financiers, la nature des relations, types de transactions volumes et montants politiques de fixation des prix concernant les transactions effectuées au cours de l'exercice avec les entités associés et leurs dirigeants. Il est à noter que l'essentiel des transactions (Achats et ventes) avec les parties liées (Groupe SH) concernent des produits dont les prix sont administrés. Il s'agit des produits suivants :

- ✓ Carburants terre,
- ✓ Produits GPL.

Les autres produits sont à marge libre. Il s'agit principalement des produits suivants :

- ✓ Bitume ;
- ✓ Lubrifiants et pneumatiques ;
- ✓ Autres.

❖ La Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue à court terme, de même que les autres placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

2. Typologies d'instruments financiers au sein de l'entreprise NAFTAL

C'est l'existence de ces transactions qui nécessitent la naissance des actifs et passifs financiers :

- Les immobilisations financières ;
- Les créances client générées par l'activité de la société ;
- Les dettes fournisseurs générées par l'activité de la société ;
- Les dépôts à terme.
 - **Les immobilisations financières** : elles sont composées de :
 - Participations ;
 - Prêt achat voitures aux personnels ;
 - Prêt aux vendeurs ;
 - Cautionnements ;
 - Créance sur contrat de location financement.

Tableau N. 07 : Les participations détenues par l'entreprise NAFTAL

Tableau des participations (filiales et entités associées)
Exercice 2014/2015

Unité : DA

Filiales et entités associées	Capital	Quote-part du capital détenu		Quote-part du capital libéré		Dividendes encaissés au cours de l'exercice		Observations
		%	VALEUR	2015	2014	2015	2014	
B.A.G	1 961 100 000,00	100	1 961 100 000,00	1 961 100 000,00	1 961 100 000,00			- Intégration en 2011
S.T.P.E	290 800 000,00	50	145 300 000,00	67 000 000,00	67 000 000,00		10 000 000,00	
C.A.S.H	7 800 000 000,00	18,23	1 422 080 000,00	1 422 080 000,00	1 422 080 000,00	63 811 282,05	45 579 487,18	
B.A.O.S.E.M	1 000 000,00	15	150 000,00	150 000,00	150 000,00		12 750 000,00	
S.A.B.E.M	6 287 120,00	15	943 068,00	943 068,00	943 068,00			- Proposée à la radiation
A.L.R.I.D	4 000 000,00	51	2 040 000,00	2 040 000,00	2 040 000,00			- Proposée à la radiation
TOTAL				3 453 313 068,00	3 453 313 068,00	63 811 282,05	68 329 487,18	

Source : rapport financier NAFTAL

Année : 2015

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

3. Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

3.1 Comptabilisation des actifs financiers

3.1.1 Comptabilisation des dépôts à terme

- **Classification des dépôts à terme :**

Il existe deux types de dépôts à terme qui sont entre autres : les dépôts en Dinars et les dépôts en Devise

- **Placement dans BEA**

Compte		Libellé
Débit	Crédit	
51271		Dépôt à terme en dinar
51270		Dépôt à terme en devise
	5120000	BEA recette siège

- **Comptabilisation des intérêts sur placement :**

Comme les intérêts sont calculés chaque année, Donc après une année de placement NAFTAL comptabilise les intérêts comme suit :

Compte		Libellé
Débit	Crédit	
5120000		BEA recette siège
	518700	Intérêts courus à recevoir
	7620	Intérêts sur placement

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

- **Comptabilisation de placement à la date d'échéance :**

Compte		Libellé
Débit	Crédit	
5120000		BEA recette siège
	51271	Dépôt à terme en dinar
	7620	Intérêts sur placement

3.1.2 Comptabilisation de Participation :

Prenons à titre d'exemple la participation que détient NAFTAL de chez BAG car c'est la plus récente

Compte		Libellé
Débit	Crédit	
2629		Filiale BAG
	51271	Intégration filiale BAG

❖ Comptabilisation des reclassements de participations

En 2011 NAFTAL a décidé de reclasser les participations qu'elle détient

Compte		Libellé
Débit	Crédit	
1310		Intégration filiale BAG
	1020	Bien détenu par l'état

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

3.1.3 Comptabilisation des Emprunts obligataires (Obligations)

Compte		
Débit	Crédit	
2721		Emprunts obligataires
	512	Banques comptes courants

3.2 Comptabilisation des passifs financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

L'entreprise NAFTAL classe les passifs financiers en deux catégories : la première concerne les passifs financiers non courants et la deuxième concerne les passifs financiers courants.

❖ Comptabilisation des Emprunts bancaire

A la fin de la 1^{ère} année : l'entreprise comptabilise l'emprunt comme suit :

Compte		
Débit	Crédit	Libellé
512		Banques comptes courants
	16	Emprunts et dettes assimilés

• Paiement des agios :

Compte		
Débit	Crédit	Libellé
661		Charges d'intérêts
	512	Banques comptes courants
	16	Emprunts et dettes assimilés

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

- **Comptabilisation des emprunts à la fin de la période (au 31/12) :**

Compte		Libellé
Débit	Crédit	
661		Charges d'intérêts
	518	Intérêts courus

- **Au moment de paiement de l'emprunt :**

Compte		Libellé
Débit	Crédit	
519		Concours bancaires courants
518		Intérêts courus
	512	Banques comptes courants

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

Section 3 : Les constats pratiques et suggestions concernant l'entreprise NAFTAL

Lors de notre stage au sein de l'entreprise NAFTAL, nous avons fait une interview auprès des comptables, chefs de département de comptabilité, contrôleurs de gestion, et auditeurs, au niveau de la direction finance et comptabilité ainsi que la direction centrale de finance.

1. Interview :

Lorsque nous étions en stage au sein de l'entreprise NAFTAL, On avait affaire à des cadres qui ne savaient pas ce que c'est qu'un instrument financier, et pour comprendre comment se fait-il ? Nous avons utilisé la technique d'interview.

Pour la réalisation de cette interview nous avons opté pour l'interview semi-directive, le choix de cette technique se justifie par :

- L'interrogé aura à répondre le plus directement possible à des questions précises dans cadre de chaque question ;
- Le but de notre interview est de s'informer sur des points particuliers liés à certaines hypothèses préétablies ;
- Lors de l'interview, l'intervieweur pourra rajouter des questions visant à préciser les réponses données ou explorer de nouvelles pistes intéressantes.

L'interview s'est déroulée en face à face, nous avons utilisé la prise de notes pour collecter les données auprès des interviewés, ça a duré 10 minutes en moyenne.

2. Analyse des résultats de l'interview :

2.1 Assimilation de la notion des instruments financiers :

Selon vous qu'est-ce qu'un instrument financier ?

On a interrogé une dizaine de cadres dans la direction finance et comptabilité et la direction centrale des finances, la majorité environ 90% des personnes interrogées n'ont jamais entendu parler d'un instrument financier, et ne savent pas ce que c'est.

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

Quant aux 10% restants qui représentent des cadres qui sont en contact directe avec la banque, ils connaissent les instruments financiers et ont une définition de l'instrument financier qui n'est pas juste ni fausse en même temps, et y'en même a qui ont préféré de donner des exemples sur les instruments financiers.

2.2 Classement des instruments financiers :

Après leur avoir expliqué la notion d'un instrument, on leur a demandé, Comment pensez-vous qu'ils sont classés ?

Certains pensent qu'ils sont classés par le plus liquide au moins liquide, et certains pensent répondu qu'on n'a pas besoin de classement c'est travail en plus, quand on dit participation c'est automatiquement la classe 26, sans faire de classement ni rien.

2.3 Comptabilisation des instruments financiers :

Comment NAFTAL comptabilise NAFTAL ses instruments financiers sans classement préalable ?

La majorité des interviewés nous ont directement donné un exemple qui est : on sait que les participations c'est le compte 26, pour la comptabilisation ultérieure elle est comptabilise à la juste valeur, pour eux c'est clair et net.

3. Constats

- Nous avons constaté, que la majorité des cadres de la direction finance et comptabilité et la direction centrale des finances ne savent pas ce qu'est un instrument financier ,pour certains cas est dû à la fois , à la formation car ils ont fait des études avec les anciennes règles algériennes PCN qui n'abordent pas les instruments financiers , et également à la politique de l'entreprise, qui fait que chaque comptable ne touche qu'une toute petite partie de la comptabilité, et donc chacun s'est concentré à maîtriser la partie qui lui est concernée ;
- Nous avons remarqué que les bases de la comptabilité et la finance existent chez les cadres comptables et financiers, donc ils ont juste un problème avec la maîtrise du nouveau jargon comptable et financier qui s'est instauré avec le SCF ;

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

- Nous avons avancé que l'entreprise NAFTAL comptabilise ses dépôts à terme dans le compte 51, alors que le SCF stipule qu'ils devraient être comptabilisés dans le compte 50 ou 52.
- L'entreprise NAFTAL ne classe pas ses instruments financiers avant de les comptabiliser, alors que la comptabilisation des instruments financiers est basée sur le classement de ces derniers, c'est pour cela ils se sont induits en erreur.
- L'entreprise NAFTAL ne se couvre pas contre d'éventuelles dépréciations du taux de change lors de ses tractations effectuées avec des clients étrangers, sa politique est que si le taux de change s'apprécie, elle en bénéficie si ce n'est pas le cas elle en assume les conséquences ;
- Au sein de l'entreprise NAFTAL, il n'y a pas beaucoup d'instruments financiers on peut énumérer : les immobilisations financières, et les emprunts bancaires, les participations, et les obligations ;
- L'entreprise NAFTAL propose deux modes d'évaluation comme le stipule le SCF qui sont : l'évaluation à la juste valeur et l'évaluation au coût amorti ;
- Les variations, pertes ou profits résultant de l'évaluation sont comptabilisés comme le stipule le SCF.

❖ Suggestions :

Je suggère à l'entreprise NAFTAL ce qui suit :

- Proposer des formations au personnel de la direction finance et comptabilité et ceux de la direction centrale des finances, notamment aux cadres.
- L'utilisation de plus d'instruments financiers, car ils aident à mobiliser des co-investisseurs publics ou privés supplémentaires afin de remédier aux défaillances du marché.
- La mise en œuvre de plus d'obligations, car ces dernières permettent d'obtenir une rémunération supérieure à ce qu'offrent les placements à court terme et ceci avec un niveau de risque inférieur à celui que présentent le placement.
- La mise en œuvre des instruments financiers de couverture. Pour se couvrir contre d'éventuelles pertes de change.

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

- Le classement des instruments financiers et ensuite leur évaluation pour enfin les comptabiliser.

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

Conclusion

Nous avons essayé à travers ce chapitre de voir tous les points essentiels cités dans la partie théorique sur l'entreprise NAFTAL.

L'objectif de notre stage est de savoir comment sont présentés, évalués et comptabilisés les instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL, à travers la documentation fournie par l'entreprise ainsi que l'entretien mené avec les cadres de la direction finance et comptabilité et la direction centrale des finances. Inopportunément par motif de confidentialité, notre accès à l'information était limité, et par conséquent nous avons borné notre étude à la description et l'analyse et d'en rapporter des recommandations.

Nous avons constaté que l'entreprise dispose des instruments financiers essentiels à son fonctionnement et qui garantissent le bon déroulement des opérations qu'elle effectue, cependant nous avons remarqué qu'il existe des insuffisances en matière d'instruments financiers, l'entreprise devra mettre en place plus d'instruments financiers et disposer des moyens nécessaire pour le faire.

Conclusion Générale

CONCLUSION GENERALE

L'environnement actuel des entreprises est caractérisé par sa complexité qui ne cesse de croître, les décisions à prendre présentent actuellement plus de difficultés que ce soit sur le plan interne ou externe.

En effet, de nouveaux dispositifs comptables ont été instauré pour aider à la prise de décision en matière d'investissement d'une part, et en matière de la continuité des échanges commerciaux effectués d'autres part, parmi ces dispositifs comptables : les instruments financiers.

Le recours à l'utilisation des instruments financiers vise généralement à répondre aux exigences de l'environnement de l'entreprise et particulièrement à ceux des marchés financiers.

Dans le cadre de la politique de développement arrêtée par les pouvoirs publics, l'entreprise NAFTAL instaure des instruments financiers modernes en vue de garantir l'exécution fiable des différentes opérations de l'entreprise.

A travers ce travail nous avons tenté de passer en revue les principales techniques d'évaluation des instruments financiers utilisées actuellement en Algérie.

Constats et test d'hypothèses

- Nous avons remarqué que les cadres comptables et financiers ne savent pas ce qu'est un instrument financier alors qu'ils devraient le savoir , mais quand on leur explique que c'est un contrat entre deux parties qui donne naissance à un actif financier chez une partie et à un passif financier chez une autre partie, il assimile mieux la notion de l'instrument financier. La définition proposée dans la première hypothèse est juste et donc l'hypothèse une(01) est confirmée ;
- Nous avons également constaté que la majorité des instruments financiers qui sont très importants en matière de minimisation de perte tel que les instruments financiers ayant pour mission l'anticipation et la gestion de risques ne sont pas utilisés ;
- Nous avons remarqué qu'il y'a une légère différence entre l'IFRS et le SCF en matière de classification des instruments financiers, cependant ils sont parfaitement identiques en matière de présentation et comptabilisation des instruments financier, ce qui infirme la deuxième hypothèse :
- On a constaté que toutes les entités quelques soit leurs types tailles ou activités, possèdent des instruments financiers.

CONCLUSION GENERALE

- A partir des deux chapitres théoriques, nous avons constaté que les deux référentiels divergent En matière de classification des instruments financiers mais convergent en matière d'évaluation et de comptabilisation de ces derniers ;
- On a constaté que les deux référentiels proposent les mêmes modes d'évaluation qui sont évaluation à la juste valeur et celle au coût amorti ;
- La comptabilisation des instruments financiers est basée sur la classification de ces derniers, donc pour comptabiliser les instruments financiers il faut tout d'abord qu'ils soient classés ensuite évalués ;
- On a également constaté qu'au sein de l'entreprise NAFTAL, les instruments financiers sont évalués selon deux modes, certains sont évalués à la juste valeur et d'autres au coût amorti. Quant à la comptabilisation, elle est basée sur la catégorie d'instruments financiers à laquelle ils appartiennent, en effet, la troisième hypothèse est confirmée ;
- Certaines entreprises ne procèdent pas au classement des instruments financiers, elles les évaluent pour ensuite les comptabilisent.

Suggestions :

- Il serait préférable que les entreprises proposent des formations à leurs personnels surtout les cadres en matière d'assimilation de nouveaux termes et concepts ;
- Les cadres et chefs d'entreprises doivent se former, se renseigner et maîtriser les nouveaux normes et principes comptables et financiers ;
- Les comptables et financiers doivent parler le même langage comptable et financier que celui parlé à l'international ;
- Toute entité doit essayer d'utiliser le maximum d'instruments financiers notamment ceux de couverture ;
- Les comptables et financiers doivent être dynamiques et polyvalents, ayant la capacité de s'adapter en cas de changement de règles et de principes comptables ;
- Les entreprises doivent classer les instruments financiers et ensuite les évaluer pour enfin les comptabiliser comme le stipule le SCF ;
- Les instruments financiers doivent être présentés dans le bilan en respectant les règles et principe du SCF.

CONCLUSION GENERALE

Perspective de la recherche :

Notre recherche nous a permis de savoir comment sont présentés, évalués et comptabilisés les instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF, mais malheureusement nous avons été limités dans le temps et donc nous n'avons pas pu évoquer certains points, nous les proposons comme problématiques de recherches aux autres étudiants

- Est-ce qu'il y'a une différence entre les instruments financiers selon la nature d'activité de l'entreprise ?
- Quels sont les limités des instruments financiers ?

Bibliographie

❖ Ouvrages

1. BRUN (S), « *Guide d'application des normes IAS/IFRS* », édition Berti, Alger, 2011.
2. BRUN (S), « *L'essentiel des normes comptables internationales d'information IAS/IFRS* », édition Gualino, Paris, 2006.
3. Bruno (C), Pierre (A), Hubert (T), « *Comptabilité Financière Normes IAS/IFRS* », édition Paris, 2008.
4. Collectif EPBI, « *Système Comptable financier* », édition Pages bleues, Alger, 2010.
5. DICK(W), MISSONIER-PIERA(F), « *Comptabilité financière en IFRS, Ed PEARSON Education 2ème édition* », 2009.
6. DUMALANEDE, BOUBKEUR, « *comptabilité générale, conforme au SCF et aux normes comptables internationales IAS/IFRS* », édition BERTI, Alger, 2009.
7. Hattab (A), « *Plan comptable normalisé selon le système comptable financier lois du 07-11du 25 Novembre 2007* », Constantine, 2014.
8. Jérémy (M), « *Marchés et instruments financiers 2e édition* », édition Dunod, Paris 2014.
9. MARTEAU (Didier), « *Les marché de capitaux* », édition Armand Colin, paris, 2012.
10. Obert (R), « *Maitresse M P, évaluation et comptabilisation des opérations financière spécifique in comptabilité et audit* », édition Dunod, Paris, 2007.
11. Obert (R), « *les instruments financiers in pratique des normes IFRS, 3ème édition* », édition Dunod, Paris, 2006.
12. Pascal (B), Pierre (G), « *Instruments financiers et IFRS Evaluation et comptabilisation en IAS32, 39 et IFRS7* », édition Dunod, Paris 2007.
13. RRUN (S), « *IAS/IFRS : les normes internationales d'information financière 3 ème édition*», édition Gualino, Paris, 2006.
14. TAZDAIT (A), « *Maîtrise du système comptable financier, Edition ACG, 1ère édition* », Alger, 2009.

Bibliographie

❖ Travaux universitaire

- Belarbi(I), Benaris(A), « Evaluation des instruments financiers selon les normes IAS/IFRS », Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention de licence en comptabilité, Ecole supérieure de commerce, 2013.

❖ Textes règlementaires

- Norme Comptable internationale 39 instruments financiers : comptabilisation et évaluation Norme Comptable internationale 32 instruments financiers : Présentation ;
- Norme internationale d'information financière 13 : Evaluation à la juste valeur
- Norme internationale d'information financière 7 instruments financiers : information à fournir ;
- Note méthodologique de première application, Ministère des Finances - Conseil National de la Comptabilité ;
- Rapport financier de l'entreprise NAFTAL, année 2014/2015.

Webographie

- <http://www.cadtm.org/instruments-financiers>
- <https://epargne.ooreka.fr/astuce/voir/492425/instruments-financiers>

Table de matière

Remerciement

Dédicace

Liste des tableaux

Liste des figures

Introduction générale

Chapitre1 : Notions de base sur les instruments financiers

Introduction

Section 1 : Généralités sur les instruments financiers 2

1. Les marchés de capitaux 2
2. Définition des instruments financiers 4
3. Classification des instruments financiers 6

Section 2 : Typologies des instruments financiers 8

1. Catégories d'instruments financiers 8
2. Objectifs des produits dérivés 11
3. Avantages et usages des produits dérivés 11

Section 3 : Concept d'instruments financiers selon les normes internationales IFRS et le référentiel national SCF 12

1. Définition des instruments financiers selon les normes Internationales IFRS 12
2. Champs d'application de l'IAS 32 et 39 15
3. Définition des instruments financiers selon le SCF 18

Conclusion..... 20

Chapitre2 : Présentation, évaluation et comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS et selon le SCF

Introduction

Section 1 : Présentation des instruments financiers selon le référentiel international IFRS et selon le référentiel Algérien SCF22

1. Présentation des instruments financiers selon l'IFRS 22
2. Présentation des instruments financiers selon le SCF 25
3. Comparaison entre IFRS et SCF 27

Sections 2 Evaluation des instruments financiers Selon le SCF et le Selon l'IFRS28

1. Evaluation des instruments financiers selon l'IFRS 28
2. Evaluation des instruments financiers selon le SCF 31
3. Comparaison entre l'IFRS et SCF 33

Section 3 Comptabilisation des instruments financiers selon le SCF et l'IFRS34

1. Comptabilisation des instruments financiers selon l'IFRS 34
 2. Comptabilisation des instruments financiers selon le SCF 37
 3. Comparaison entre SCF et IFRS 42
- Conclusion43

Chapitre 3 Présentation, évaluation et Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL

Introduction

Section 1 : présentation de l'entreprise NAFTAL45

1. Historique et Présentation de l'entreprise NAFTAL 45
2. Organigramme et Organisation de l'entreprise NAFTAL SPA 49
3. Présentation de la Direction Finances & Comptabilité 56

Section 2 : catégories d'instruments financiers existants Chez l'entreprise NAFTAL.... 58

1. Transactions avec les parties liées..... 58
2. Typologies d'instruments financiers au sein de l'entreprise NAFTAL 59
3. Comptabilisation des instruments financiers au niveau de l'entreprise NAFTAL..... 60

Section 3 : Les constats pratiques et suggestions concernant l'entreprise NAFTAL.....64

1. Interview : 64
 2. Analyse des résultats de l'interview : 64
 3. Constats 65
- Conclusion..... 68

Conclusion Générale

Bibliographie

Annexes

Annexes